

Réglementation de l'affichage publicitaire : Une lutte enclanchée contre la prolifération illégale !

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 13 JANVIER 2020

520

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Personnalité de l'Année

L'Opinion Publique



Lutte contre la corruption : 3 personnes épinglées par l'OCLEI



Mali 2020 : Faut-il espérer malgré tout ?

AMPI

AGENCE Malienne de presse d'information et de communication

Malikilé

Quotidien d'information et de communication

La Direction & l'ensemble du personnel
de Malikilé souhaitent à tous ses lecteurs et lectrices

Une Bonne et
Heureuse Année



Une	Personnalité de l'Année : L'Opinion Publique	P.4
Brèves	Régions de Mopti : 3 mois de salaires pour les maîtres coraniques Yanfoula : Abdoulaye Gakou, un jeune lycéen, brûlé vif Déclaration des associations professionnelles de la presse 2019 une année meurtrière selon l'ONU: 4000 décès en 2019 contre 776 en 2016 Dr Brahim Fomba se demande : «Que va faire le ministre Bill chez Manassa Danioko?» Assignment de Beydi Dramé par le CSDM : L'heure de vérité d'un compte à rebours Le dossier sur l'avion d'IBK refait surface : Moussa Mara élucide d'autres zones d'ombre Lutte contre l'enrichissement illicite : Rapport annuel d'activités de l'Office Central de lutte Contre l'Enrichissement Illicite au Mali (OCLEI)	P.11 P.11 P.12 P.12 P.12 P.13 P.13 P.14
Actualité	Décès du ministre Témoré Tioulenta : L'hommage de la nation Réglementation de l'affichage publicitaire : Une lutte enclanchée contre la prolifération illégale ! Prix National Ahmed Baba : Seydou Younassa, Lauréat Le Haut-Commissaire de l'OMVS en mission au Mali : « Je suis très satisfait de ce que j'ai entendu ici » Lutte contre la corruption : 3 personnes épinglées par l'OCLEI Lutte contre la corruption au Mali : Pour traquer les délinquants à col blanc !	P.16 P.17 P.18 P.19 P.20 P.22
Politique	Mali 2020 : Faut-il espérer malgré tout ? « Youroukou youroukou » (malversation) au Mali: Le rapport de l'OCLEI indique la voie de sortie à IBK Réforme éducatif au Mali : Les choses se précisent en enseignement bilingue	P.24 P.26 P.27
Culture & société	Vie carcérale : Confidences d'un ancien pensionnaire de la MCA	P.29
International	Arrestations et enlèvements des pros-Soro : Le rapport d'Amnesty qui accable le régime d'Abidjan Angola : La justice s'en prend à la "princesse" dos Santos Conseil de Sécurité de l'ONU : Le droit de vote suspendu pour dix pays	P.31 P.33 P.34
Sport	Coupe CAF, 4ème Journée : Le Djoliba reste deuxième derrière le Horoya Football : Palmarès ballon d'or africain	P.35 P.36

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampike@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

P.11



P.16



P.27





Personnalité de l'Année : L'Opinion Publique

C'est en 1927, que pour la première fois, le magazine américain TIME, a décerné le titre de l'Homme de l'année à la personne ayant le plus marqué l'année précédente « pour le meilleur ou pour le pire ». L'Homme de l'année est par la suite devenu « la personnalité de l'année » tant il est vrai que très souvent, c'est une femme qui s'impose.

Mais ne peut-il arriver que l'année écoulée soit la plus marquée non pas par une personnalité, homme ou femme, mais par un phénomène moins physique pourtant omniprésent avec une influence forte sur tous les grands événements. Notre rédaction, après avoir scruté tous les événements de l'année voire de la décennie écoulée et procédé à un « mini-sondage, a fixé son choix sur vous et nous fortement mobilisés : L'OPI-NION PUBLIQUE.

Il est incontestable qu'une opinion publique se forge et se renforce de plus en plus au Mali et qu'elle influe positivement sur les changements de comportement individuels et collectifs, les grandes décisions, la gouvernance etc... Elle n'est pas visible, elle ne peut-être inquiétée en justice ni sermonnée par un maître d'école ou

un père de famille respectueux du seul ordre établi. Mais elle s'impose de plus en plus comme le facteur d'influence le plus important aujourd'hui.

En illustration de cette influence grandissante et de plus en plus déterminante dans les choix

des gouvernants retenons, sans être exhaustif, dix (10) points :

1-Le départ de Soumeylou Boubeye MAIGA de la Primature : il n'est un secret pour personne que la fin de la mission confiée à SBM



par le président IBK a eu un épilogue non programmé. Certes IBK n'est pas du genre à s'attacher à un collaborateur mais il n'aime pas non plus agir sous pression. Comme Macron, il souhaite rester le « maître des horloges ». Or à travers deux rassemblements géants au stade du 26 mars puis au Monument de l'indépendance la tête de son premier ministre et artisan de sa réélection frauduleuse avait été mise à prix, ultimatums à l'appui.

Après une timide résistance mais surtout évaluant lucidement la pression de l'opinion publique, IBK décide de se séparer de son Premier Ministre en tirant dans l'ombre les ficelles d'une motion de censure qui, avec la jonction opposition-majorité qui s'était nouée à l'Assemblée nationale, allait inéluctablement SBM le renverser. Comprenant tardivement le jeu et voulant éviter une grave humiliation, le « Tigre » se sauva sans combattre en rendant sa démission.

2-La relecture de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger (APR) à laquelle le Président IBK était plus que réfractaire s'est révélée comme une demande forte et unanime de tous les maliens foncièrement révoltés par certaines clauses dudit accord que le gouvernement leur avait toujours cachées. Il est vrai que l'Accord d'Alger, qui n'a jamais été soumis ni au gouvernement ni à l'Assemblée nationale faisait l'objet de toutes sortes de rumeurs, supputations et analyses notamment sur les réseaux sociaux. Au niveau de la phase communale du Dialogue National Inclusif, son rejet et sa dénonciation ont été presque unanimes. Sentant la fronde mon-



ter avec les risques de débordement sur le DNI, IBK osa enfin aborder le sujet à demi-mot suscitant, ce faisant, le courroux des mouvements signataires qui ont clairement affirmé qu'aucune relecture ne pourrait se faire en dehors des procédures prescrites par l'Accord lui-même.

3-La grève des enseignants : déclenchée le 04 février 2019, cette grève ne connut son épilogue que 4 longs mois plus tard avec la signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement et les syndicats de l'enseignement sous la très forte pression voire la révolte des parents d'élèves face à l'imminence d'une année blanche. Il fallait, disait-on sauver coûte que coûte l'année. Face donc à cette très forte pression de l'opinion, le gouvernement a signé

des engagements qu'il savait pertinemment ne pouvoir honorer. D'où le préavis de grève actuellement déposé pour non-respect par le Président et le Premier ministre d'engagements pris.

4-C'est l'affaire des routes dégradées et quasiment impraticables qui a mis en lumière deux constantes de la gouvernance IBK qui n'agit que sous la pression de groupes de personnes déterminées. Kati, Kolokani, Kayes, Tombouctou, Gao et ailleurs vivaient le calvaire de et par les routes depuis longtemps et le gouvernement s'en fichait royalement. Jusqu'au moment où des jeunes, soutenus par tous les ressortissants se sont mobilisés pour exiger la réparation puis la construction de nouvelles routes. Après des jours de blocages, toutes leurs doléances ont été satisfaites.

5-Les limogeages de chefs militaires : C'était juste après le massacre de Dioura intervenu après celui de Koulongo et les fortes interpellations du gouvernement par les maliens au bord de la révolte. De gigantesques manifestations ont été organisées ici et là obligeant le Chef suprême des armées, IBK de limoger bruyamment plusieurs officiers généraux et supérieurs dont le Chef d'Etat Major Général des Armées lui-même.

Toujours sous la même pression de l'opinion, IBK après un nouveau massacre à Ogossagou a vivement et publiquement interpellé et humilié son nouveau chef d'Etat Major Général des Armées Abdoulaye Coulibaly.





C'est d'ailleurs sous la même pression que le gouvernement, forcé et contraint a dissous la milice Dan Amassagou qu'il avait lui-même créée et entretenu.

6- L'expulsion du représentant de la Minusma à Kidal Christophe Sivillon qui, lors du Congrès du congrès du MNLA à Kidal a tenu des propos clairement séparatistes et fait l'apologie de groupes armés. Rarement l'opinion publique a été aussi remontée obligeant le gouvernement, qui avait déjà publié un communiqué alambiqué, à le déclarer personae non grata au Mali.

7-Lutte contre la corruption : IBK, on se rappelle, avait déclaré 2014 année de la lutte contre la corruption. Son mandat se révéla être celui de la mauvaise gouvernance et de la corruption et de l'impunité. Les puissants du jour se sont allègrement servis au vu et su de tous jusque dans les dotations financières des Forces de défense et de Sécurité. L'opinion n'en pouvant plus se rebelle et demande des comptes. Là aussi l'étau s'est resserré et la pression devint insupportable. En offrande au bon peuple, le président de l'APCAM et le maire du District de Bamako ont été placés sous mandat de dépôt pour des peccadilles et comme pour masquer les dossiers les plus explosifs comme celui des engrais pour le premier et celui du foncier pour le second sans compter le sulfureux dossier des équipements militaires qui impliquent les intouchables du régime. Aussi longtemps que ces autres dossiers ne seront ouverts, l'opinion publique, en marche, risque de ne pas lâcher prise et de douter du

ministre Malick Coulibaly qui a suscité tant d'espoir et même réussi à la calmer un moment.

8-La fin de la prorogation du mandat des députés : Les maliens, à 100% sont contre une nouvelle prorogation du mandat des députés. Ils ont d'ailleurs constamment dénoncé les deux premières prorogations et l'ont fait bruyamment savoir. De jeunes activistes ont même mis en place le « Parlement populaire du Peuple » qui manifeste devant l'Assemblée nationale à chaque rentrée parlementaire. Le Dialogue National Inclusif, prenant acte du mécontentement populaire a pris une résolution interdisant une nouvelle prorogation du mandat des députés. Belle profession de foi dont la seule vertu serait encore une fois de donner le temps au gouvernement de procéder à un nou-



veau hold up électoral.

9- La location à des privés de l'avion militaire en temps de guerre a été le dernier sujet dont s'est saisie l'opinion publique malienne et qui a contraint la hiérarchie militaire à faire monter au créneau le Chef d'Etat-Major de l'armée de l'air pour éteindre la polémique. Mais il est clair pour tous, que l'armée, qui se sent désormais sous le contrôle strict de l'opinion, ne s'y ferait pas reprendre.

10- Last but not least la convocation des Chefs d'Etat du G5 à Pau par le président français Emmanuel Macron est officiellement et clairement motivée par son courroux contre les opinions publiques de ces pays qui dénoncent la présence des troupes françaises et la persistance du FCFA dans leurs pays (à l'exception de la Mauritanie pour la monnaie commune). On le voit, la nouvelle dynamique impulsée dans la gouvernance n'est pas propre au seul Mali. La défaite électorale de Abdoulaye Wade et la chute de Blaise Compaoré ne doivent-ils pas quelque chose à ces opinions qui se sont enfin réveillées. La démocratie a enfin ses vraies sentinelles qui n'épargnent ni les majorités, ni les oppositions, ni les membres de la société civile quelquefois aussi corrompues que les élites politiques.

Opinion publique : bon vent !

■ MOCTAR SOW

Moussa Cisse

Les passions du moment ne doivent pas nous rendre oublieux du passé et des passés. Ils sont venus nous aider comme nous étions partis les aider. Hommage à Damien Boiteux et ses compagnons morts. Et éternel hommage à nos grands parents morts pour la France. C'est ça la dure vérité historique. Les liens forgés dans le sang résistent aux contingences circonstancielles. C'est ce que doit être l'esprit de Pau



Association Horonya

Association Horonya a partagé une publication dans le groupe Sauvons le Mali.

Le Président de la République et le Gouvernement ont rendu un vibrant hommage national au Dr. Témoré Tioulenta, Ministre de l'Éducation nationale, décédé ce 10 janvier 2020. Un Homme de culture et de conviction qui s'est consacré au rayonnement de l'éducation au Mali.

Dans son oraison funèbre, le Gouvernement a loué les qualités humaines et intellectuelles de l'illustre disparu :

"Le Ministre Témoré TIOULENTA était un homme de synthèse intellectuelle. Éducateur de classe exceptionnelle, professeur d'Université, parlementaire de premier plan, ministre, dont l'intelligence, la compétence et la force de conviction étaient unanimement respectées et faisaient honneur à notre pays. Il symbolisait si bien ce qui nous unit et nous rassemble, par-delà nos différences et nos diversités.

Enseignant, pédagogue, politique, homme de conviction, TIOULENTA respirait l'Éducation, l'Enseignement de notre pays. Il en avait conscience et s'en souciait....Appelé au gouvernement en mai 2019 comme Ministre de l'éducation nationale, Dr Témoré Tioulenta, a engagé de grands chantiers pour le redressement de l'école malienne. Il voulait pour notre pays une école plus performante et plus compétitive, avec plusieurs initiatives innovantes courageuses. Il s'est battu pour le retour de certains fondamentaux dans nos écoles. En témoigne cet appel au redressement de l'école malienne, je le cite : « Il faut aller au redressement de l'école malienne. Cela passe par le retour à l'ordre et à la discipline. C'est-à-dire, le respect des élèves envers les professeurs et les enseignants, et le respect aux lois de la république et au règlement intérieur de l'école. Car on ne peut pas construire un pays dans la défiance de l'élève au professeur » fin de citation....Militant de l'Adema-PASJ et collègue ministre Témoré TIOULENTA, ainsi vient l'heure pénible de la séparation définitive. Mais avant de te laisser partir, je voudrais que tu emportes avec toi notre témoignage, chaleureux et unanime. Le témoignage de la Nation, de l'État et de la République.

Je voudrais reconnaître devant tous ici rassemblés, devant le Président de la République, SEM Ibrahim Bouba Keita, tes hautes qualités personnelles et tes mérites professionnels au service de l'État. Cela, au nom du Gouvernement de la République conduit par le Pre-



mier Ministre, Dr Boubou CISSE. Nous reconnaissons que tu fus un homme de devoir, un infatigable, un fidèle et loyal serviteur de l'État, un homme d'action et non du verbe. Nous témoignons que tu as rempli ta part de mission dans la symphonie de l'action gouvernementale, et partout où tu as servi, tu l'as fait avec classe, honneur et dignité. La Nation et la République perdent en toi un grand commis de l'État, un patriote convaincu."

Dormez en paix Dr. Témoré Tioulenta

Abdoulaye Bah

Voilà les déclarations de la ministre française des Armées, Florence Parly sur le sommet du 13 Janvier de Pau. C'est pour cette raison que j'ai écrit le post précédent à l'intention d'IBK.

La ministre française des Armées, Florence Parly Un sommet international du G5 Sahel se tiendra lundi 13 janvier à Pau, en présence d'Emmanuel Macron et de ses homologues du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Tchad et de la Mauritanie. "Il s'est développée au cours des dernières semaines une sorte de narrative qui peut laisser penser que la présence de la France [au Sahel] n'est plus autant souhaitée que par le passé, et c'est cela qu'il nous faut clarifier", a affirmé sur France Inter samedi 11 janvier, la ministre française des Armées, Florence Parly. Elle a ainsi appelé à une "clarification" de la part des gouvernements des pays du Sahel.

"La France souhaite pouvoir poursuivre la lutte contre le terrorisme au Sahel mais à la condition bien sûr que cela soit souhaité et demandé par les pays concernés", a précisé Florence Parly. L'opération Serval, rebaptisée Barkhane a débuté en 2014 et aujourd'hui 4 500 militaires français sont déployés contre le jihadisme dans ces pays. "Ce sont des pays souverains : lorsque nous sommes intervenus en 2013, c'était à la demande du Mali. Si nous sommes présents aujourd'hui, c'est à la demande des gouvernements. Si la mission de l'ONU, la Minusma, est présente, c'est évidemment à la demande des gouvernements", a expliqué la ministre des Armées.

Je n'ai absolument pas l'intention de porter au pilori tel ou tel, mais force est de constater que dans l'environnement politique, dans le milieu politique de ces pays, il y a des voix qui s'expriment et parfois ces voix ne sont pas contredites par les dirigeants. Florence Parly



Le Renouveau

Mali : UN MINISTRE BIENTÔT INTERPELLÉ POUR JUSTIFIER UN IMMEUBLE D'UN COÛT DE PLUS DE 3 MILLIARDS ET DES DIZAINES DE VILLAS UN AMBASSADEUR CRAIGNANT L'INTERPELLATION MET EN VENTE 28 PARCELLES DONT DES TF

La lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite est décidément en train de prendre une tournure nouvelle.

De simple slogan destiné à la consommation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), elle est devenue une réalité depuis l'incarcération des présumés bailleurs de fonds de la campagne d'IBK



en 2018, en l'occurrence Bakary Togola, président de l'APCAM, et Adama Sangaré, maire du District de Bamako et non moins baron du parti ADEMAPASJ, de la Majorité présidentielle.

La présentation à la presse du Rapport annuel de l'OCLEI (couvrant la période du 1er juin 2017 au 31 décembre 2018), le 4 janvier dernier, a créé une véritable peur panique au sein de la race des fonctionnaires qui se sont enrichis impunément sur le dos de l'Etat. Depuis, c'est un peu le sauve-qui-peut. Surtout que le Chef de l'Etat lui-même ne cesse, ces derniers temps, (ce qui n'était pas habituel) de dénoncer avec des mots forts la corruption, l'enrichissement illicite et leur dénominateur commun : l'impunité.

Police 24

**Tu as froid à Bamako ?
Imagines les militaires
déployés sur le front
dans le vent et le froid
du Nord et qui vivent
sous la menace !
Chapeau à vous
Soldats !**

Awa Sylla

Dites à mon EX que les femmes veulent marcher parce qu'on arrive plus à nourrir nos familles. Y'a plus de gaz on est fatigué.



Koutiala Sami

Koutiala Sami a partagé une publication dans le groupe Collectif pour la Défense de la République C D R.



Ibrahima Boubacar Yoro Maiga

Hommage national au Dr. Témoré Tioulenta, Ministre de l'Education nationale, décédé ce 10 janvier 2020.

Dans son oraison funèbre, le Gouvernement a loué les qualités humaines et intellectuelles de l'illustre disparu: "Le Ministre Témoré TIOULENTA était un homme de synthèse intellectuelle. Éducateur de classe exceptionnelle, professeur d'Univer-



sité, parlementaire de premier plan, ministre, dont l'intelligence, la compétence et la force de conviction étaient unanimement respectées et faisaient honneur à notre pays. Il symbolisait si bien ce qui nous unit et nous rassemble, par-delà nos différences et nos diversités.

Enseignant, pédagogue, politique, homme de conviction, TIOULENTA respirait l'Éducation, l'Enseignement de notre pays. Il en avait conscience et s'en souciait....Appelé au gouvernement en mai 2019 comme Ministre de l'éducation nationale, Dr Témoré Tioulenta, a engagé de grands chantiers pour le redressement de l'école malienne. Il voulait pour notre pays une école plus performante et plus compétitive, avec plusieurs initiatives innovantes courageuses. Il s'est battu pour le retour de certains fondamentaux dans nos écoles. En témoigne cet appel au redressement de l'école malienne, je le cite : « Il faut aller au redressement de l'école malienne. Cela passe par le retour à l'ordre et à la discipline. C'est-à-dire, le respect des élèves envers les professeurs et les enseignants, et le respect aux lois de la république et au règlement intérieur de l'école. Car on ne peut pas construire un pays dans la défiance de l'élève au professeur » fin de citation....

Dormez en paix Dr. Témoré Tioulenta

Paul Diarra

LAFIA BOUA PASSE UN NOUVEAU DAN EN KARATE

Le Président de la République son excellence Ibrahim Boubacar KEITA est désormais ceinture noire 5e dan. Il a reçu sa ceinture aujourd'hui des mains du Président de l'Union des fédérations nationales de Karaté, Antonio Espinos. Au Karaté, aucun effort n'est oublié. C'était cet après à koulouba . IBK est un ancien élève de Me Kazié. Félicitations à IBK.



Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne

Le président du Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM) HAÏDARA Chérif Mohamed était l'invité de son Excellence, le Président de la République, Ibrahim Boubacar KEÏTA lors de





la présentation de ses vœux du nouvel an au palais présidentiel à koulouba

Seydou Oumar Traoré

Seydou Oumar Traoré est avec Fahad Ag Almahmoud et 47 autres personnes.

LE MOUVEMENT MALIEN TOUT COURT A L'ASSAUT DE LA PAIX DÉFINITIVE ET DURABLE

Avec à sa tête son président Ibrahima Diawara, une forte délégation du Mouvement Malien tout court séjourne depuis 5 jours au nord du Mali, plus particulièrement dans la région de Tombouctou où des rencontres communautaires ont eu lieu pour promouvoir la paix et le vivre ensemble.

Cette étape part du constat que les communautés à la bases sont désormais lassés des conflits et souhaitent passer à la paix et au développement après près d'une décennie de guerre meurtrière.

Ainsi, le Comité de pilotage, conformément aux idéaux du MOUVEMENT MALIEN TOUT COURT, a pris l'initiative d'aller parler entre les frères pour asseoir le vivre ensemble entre ces communautés et les dirigeants car il faut le reconnaître au fil des années de conflits, tout ce qu'on a fait miroiter aux populations est moindre à côtés des retombées de la paix.

Sur place, les intervenants ont salué les initiatives de Malien tout court et se sont inscrits fortement dans le combat pour la paix et la cohésion sociale.

Les rencontres qui ont lieu sont à Ber et dans plusieurs localités ont mobilisé de nombreuses populations venus adhérer à la paix et donner le message de la cohabitation et de la cohésion.

Plusieurs personnalités des mouvements armés ont décider d'adhérer au mouvement et s'emploieront désormais dans la dynamique enclenchée depuis le sursaut de Badjangara. On peut citer deux grandes adhésions majeures notamment Incroyable mais vrai, le Président Diawara et sa délégation ont réussi quelques choses d'incroyable que l'histoire retiendra dans le futur : il s'agit évidemment de deux adhésions de taille dans le mouvement malien tout court. Il s'agit



de l'adhésion de Monsieur Alghabass Ag Intalla Président du HCUA et Président par intérim de la CMA. Ensuite l'adhésion de Monsieur Sidy Brahim Ould Sidatt.

La paix n'a pas de prix et sans elle il n'y a pas de développement possible.

A suivre.

Seydou Oumar Traoré.

Amadou GON Coulibaly



Amadou GON Coulibaly est à GAGNOA Ville.

Gagnoa Department, Côte d'Ivoire •

Dans le cadre de la cérémonie d'hommage au Président de la République, j'ai eu le plaisir de procéder, ce dimanche 12 janvier 2020, au lancement des travaux d'extension du réseau électrique de la ville de Gagnoa.

Cet ouvrage permettra à 8000 foyers de la commune de Gagnoa d'avoir accès à l'électricité. L'objectif, en 2020, étant l'électrification de l'ensemble des villages de la région du Gôh, dont 47 villages dans le département de Oumé et 206 dans le département de Gagnoa.

Nous intensifions notre présence sur le terrain pour l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens, comme instruit par le Président Ouattara.

PSGOUV

AlassaneOuattara

MEPEER

Ammy Baba Cisse



Le gouvernement de Macron capitule à nouveau face aux syndicats. Il retire le projet lié à l'âge PIVOT.

Après le DNI, chacun va dans son coin pour tenir des assises secondaires. Tout n'a pas été discuté visiblement.

Ceux qui publient les captures du tweet malheureux de la présidence, songez à la loi sur la cybercriminalité.

Nouhoum Togo fait débaucher des élus du RPM au profit de l'URD. Que disent les conclusions du DNI? Il n'a pas réglé mon compte.

Le grand frère Tiegoume a reconnu qu'il n'a pas fait express de Twitter, il regrette déjà l'acte. Donc pardonnons pour cette fois

« Notre malheur au Sahel est-il évalué à la même hauteur qu'ailleurs? » IBK

« Quand je parle de partenariat respectable et respectueux, ça veut dire que quand on promet, on fait. » IBK

« Nous verrons par quels moyens pour que les enfants du Mali se retrouvent. » IBK

« Le Président Macron a demandé que le mandat de la Minusma soit porté sous chapitre 7. Nous n'avons pas obtenu cela. » IBK

ASSADEK AG HAMAHADY

Il ne faut pas confondre manifester et manier les fesses. Amputer une jambe et enjamber une pute.



Sidya Touré

Le PM d'un pays émergent comme l'Éthiopie nous rend visite. Il pourra ainsi apercevoir nos bidonvilles où les ordures s'amoncellent des deux côtés de nos rues, ensuite la bluezone et le "fa-meux" port de Conakry, comme d'habitude. #AahQdLaMédiocrité- NousTient #LaGuinéeMériteMieux



Soumeylou B. Maïga

J'ai appris avec tristesse la disparition du Dr Témoré TIOULENTA, ministre de l'Éducation et membre de la direction politique de l'Adema



PASJ. C'est une grande perte pour le #Mali, pour le monde de l'éducation, pour son terroir et pour les forces démocratiques et progressistes.

La France au Mali

Il y a 7 ans jour pour jour, la #France lançait l'opération #Serval à l'appel des autorités maliennes pour repousser les terroristes et libérer Gao & Tombouctou. Aujourd'hui, nous restons engagés aux côtés du Mali pour la défense de la #paix et de la #liberté #OnEstEnsemble



Macky Sall

Heureux et fier d'exprimer, au nom du peuple sénégalais, toute ma satisfaction et d'adresser mes chaleureuses félicitations à Sadio Mané pour le ballon d'or africain. Bravo encore pour ce merveilleux exploit qui mérite d'être magnifié et porté en exemple pour toute la jeunesse.



SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION
DES
RESSOURCES
HUMAINES

Leader des services de Gestion
des Ressources Humaines
et Paie en Afrique de l'Ouest

Régions de Mopti : 3 mois de salaires pour les maîtres coraniques



L'annonce a été faite par le ministre des Affaires religieuses et du Culte, M. Thierno Amadou Oumar Hass DIALLO, lundi dernier, au cours d'une cérémonie organisée dans la salle de conférence de son département, en présence des bénéficiaires et du Président de l'Union des jeunes musulmans du Mali (UJMA), M. Mohamed Macky BAH.

À l'entame de son propos, le ministre DIALLO a brièvement expliqué les péripéties ayant conduit à cette situation difficile pour les maîtres coraniques et autres prédicateurs dont les salaires étaient intégralement pris en charge par un pays ami, aujourd'hui lui-même en proie malheureusement à une grave crise politique et sécuritaire qui perdure depuis 2011.

Face à cette nouvelle donne, a-t-il poursuivi, le Président de la République et chef de l'Etat, SEM Ibrahim Boubacar KEITA, a personnellement subventionné 3 mois de salaires au titre de l'année 2018.

En 2019 et sur instruction du Président de la République, c'est au tour du Premier ministre et chef du Gouvernement, M. Boubou CISSE, d'accorder une subvention de 3 mois de salaires auxdits enseignants et prêcheurs.

Le ministre DIALLO a également révélé la promesse et l'engagement du Premier ministre CISSE de ne ménager aucun effort pour dégager les voies et moyens permettant de formaliser, courant 2020, le paiement régulier de ces salaires, soit par l'Etat central, soit par les Collectivités territoriales.

Il n'a pas manqué de saluer l'implication personnelle du sieur Mohamed Macky BAH auprès des plus hautes autorités de notre pays pour trouver une issue heureuse à cette situation que vivent durement les maîtres coraniques et autres prêcheurs du Mali en général et ceux des régions de Mopti en particulier.

Le ministre DIALLO a profité de cette cérémonie pour inviter les maîtres coraniques et les prédicateurs à persévérer dans la voie de l'enseignement de l'islam authentique, inspiré des faits et gestes du Prophète Mahomet (PSL), à savoir : une religion du juste milieu qui bannit la haine de l'autre et prône la paix, la fraternité et la solidarité par excellence. Quant au porte-parole de la centaine de bénéficiaires, en la personne de M. Zéid Makan DRAME, il a vivement remercié les plus hautes autorités de notre pays, à travers le ministre DIALLO, pour ce geste de solidarité agissante envers les enseignants et les prêcheurs qu'ils sont, sans oublier d'adresser un hommage appuyé à M. BAH pour son plaidoyer

Yanfolila : Abdoulaye Gakou, un jeune lycéen, brûlé vif



Dans la soirée du dimanche dernier, Abdoulaye Gakou, un jeune lycéen, a été brûlé vif. Quelques heures avant l'incident, il avait été invité par ses camarades de classe, vers 23 heures, pour un exercice. Le jeune lycéen, Abdoulaye Gakou, a été tué à la fleur de l'âge. Mais un flou entoure cet assassinat. Ni les raisons ni les auteurs du crime ne sont connus. Tout ce que les parents savent, c'est que le jeune a été brûlé vif.

Selon une source proche de la famille, deux des amis de la victime étaient venus le chercher le dimanche aux environs de 23h à la maison. Un exercice entre camarades de classe était le motif qu'ils ont avancé. La même source indique que Abdoulaye a suivi ces derniers malgré l'heure tardive. Ce qui fut une erreur de sa part. Il était parti pour ne plus revenir. Il a été trahi et brûlé vif. Selon nos informations, il a été d'abord dénudé, puis imbibé d'essence par des gens qui restent inconnus, avant d'être brûlé vif au niveau de la route de Kalana.

Informée par la population, la gendarmerie a envoyé une équipe sur place. Suite aux constats d'urgence, Abdoulaye Gakou a pu être admis dans le Centre de Santé de Référence de Yanfolila. Bien vrai que les médecins auraient, selon les indiscrétions, tout essayé, le lycéen n'a pas pu survivre à ses blessures. Contactée par nos soins, une source de la gendarmerie de Yanfolila a pu nous éclairer : « Le dimanche soir, précisément aux environs de 23h, un jeune lycéen a été brûlé vif. Bien que les enquêtes soient en cours, nous ne savons pas comment et pourquoi ce jeune a été brûlé et par qui ». La même source précise que le jeune Abdoulaye a parlé étant au centre de santé, mais, insiste-t-elle, sans prononcer le nom des présumés coupables ou donner des pistes permettant de les retrouver. Pour l'instant, poursuit notre source, il n'y a pas eu d'interpellation.

■ Mamadou Diarra

constant en leur faveur.

Par ailleurs, la cérémonie a été mise à profit par le ministre des Affaires religieuses et du Culte pour présenter à ces acteurs de premier plan, en matière religieuse, les distinctions et autres tableaux honorifiques qui ont été décernés à notre pays par les autorités saoudiennes en charge de l'organisation du pèlerinage aux lieux saints de l'islam, pour le travail remarquable abattu pendant la campagne du hadj 2018.

■ Source : CCOM/MARC

Déclaration des associations professionnelles de la presse



Nous avons appris avec regret l'inculpation de notre confrère, Tiégoum Maiga, le jeudi dernier. Un tweet regrettable est à l'origine de cet emprisonnement, suite à une plainte de la présidence de la République. Regrettable, d'autant plus que l'intéressé, lui-même, Tiégoum Boubèye Maiga a reconnu son erreur et a présenté ses excuses.

En cette circonstance difficile pour lui et ses proches, nous sollicitons auprès des plus hautes autorités du pays la clémence. Celle-ci est aussi demandée auprès de la justice, qui doit croire en la bonne foi de notre confrère, lequel a reconnu l'erreur.

Vivement une clémence en faveur de Tiégoum Boubèye Maiga dont le procès est annoncé pour le 4 février prochain.

Ont signé :

- 1 Dramane Aliou Koné, président de la Maison de la presse
- 2 Chahana Takiou, président du Groupe patronal de la presse écrite
- 3 Bassidiki Touré, président de l'Assep
- 4 Bandiougou Danté, président de l'URL
- 5 Modibo Fofana, président APPEL- Mali

Dr Brahim Fomba se demande : «Que va faire le ministre Bill chez Manassa Danioko?»

Cela sent un nauséabond parfum de connivence entre le ministre de l'Administration territoriale et la Cour constitutionnelle. Aussitôt après la tenue du pseudo DNI, le ministre Bill avec son staff se sont rendus en catimini chez Manassa Danioko au siège de la Cour constitutionnelle. L'objet de cette rencontre anti républicaine: prendre l'avis de la Cour sur l'organisation des hypothétiques législatives en vue. Or, la Constitution et la loi organique sur la Cour interdisent formellement de telles consultations incestueuses. Le ministre Tiéman Hubert s'était rendu coupable de la même violation des textes de la République en bande organisée avec Manassa.

Incorrigibles récidivistes que ce régime IBK et sa Présidente de Cour. Les connivences anticipées entre le ministre des Elections et la Cour constitutionnelle ne sont pas le meilleur présage de législatives transparentes, sincères et équitables.

La classe politique est avertie.

2019 une année meurtrière selon l'ONU : 4000 décès en 2019 contre 776 en 2016



L'envoyé spécial de l'ONU, Mohamed Ibn Chambas, a signalé le mercredi dernier une recrudescence des attaques terroristes en Afrique de l'Ouest et au Sahel notamment. L'envoyé spécial des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a signalé mercredi « une recrudescence dévastatrice » des attaques terroristes contre des cibles civiles et militaires depuis juillet dans la région.

En effet, Mohamed Ibn Chambas, directeur du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, a déclaré au Conseil de sécurité de l'ONU que la région entière avait été secouée par des violences terroristes sans précédent au cours des derniers mois. Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, le nombre de victimes d'attentats a quintuplé depuis 2016, avec plus de 4 000 décès signalés en 2019, contre environ 770 décès en 2016, a-t-il affirmé. L'épicentre géographique de ces attaques terroristes s'est déplacé vers l'est, passant du Mali au Burkina Faso, et menace maintenant de toucher les États côtiers d'Afrique de l'Ouest. Le nombre de personnes tuées dans des attaques terroristes au Burkina Faso est ainsi passé d'environ 80 en 2016 à plus de 1800 en 2019, a-t-il souligné.

M. Chambas a indiqué que les attaques perpétrées par des extrémistes violents constituaient souvent des efforts délibérés pour s'emparer d'armements et d'axes de trafic, ou encore pour étendre leurs activités illicites, en développant par exemple des exploitations minières illégales dans les zones qui les soutiennent.

Face à cette recrudescence de la violence dans la région, de nouvelles réponses stratégiques s'imposent pour mettre fin à cette spirale négative.

■ K. Komi



Assignation de Beydi Dramé par le CSDM : L'heure de vérité d'un compte à rebours

Il y a quelques mois, nous évoquions un dossier portant sur une dynamique d'usurpation que le CSDM (Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne) reprochait à Baïdy Dramé. Ce membre de la branche du CSDM France avait été exclu suite à des actes qui sont assimilés à un conflit d'intérêts.

D'après des membres de cette organisation, le Sieur Dramé semblerait prendre des libertés avec des données à caractère associatif. Il s'agit du logo du CSDM qu'il a sournoisement et illégalement enregistré en son nom en France.

Le caractère irrégulier de l'acte a sonné comme une trahison de celui qui était le premier responsable d'une association qui porte, défend et représente les compatriotes à tous les grands rendez-vous. Dans une de nos publications en novembre dernier, nous révélions l'assignation de Beydi Dramé. La plainte avait été déposée auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris par le bureau exécutif du Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM).

L'ex-président du CSDM France est accusé d'avoir opéré un dépôt illégal



du logo de l'organisation faïtière à la propriété intellectuelle (INPI). « Il est assigné pour utilisation frauduleuse, usurpation de titre, intimidations et menaces à l'endroit de nos partenaires nuisant à l'image et à la crédibilité de notre organisation », explique le CSDM.

Le dossier est au niveau de la 3ème Chambre de ce tribunal qui a convoqué les deux parties à l'audience du jeudi 09 janvier 2020. L'Avocat de Baïdy Dramé, selon une source judiciaire, a demandé un délai afin de pouvoir mieux se préparer. L'audience a été renvoyée au 2 avril 2020 à 14heures.

Le dossier sur l'avion d'IBK refait surface : Moussa Mara élucide d'autres zones d'ombre

La question de l'avion présidentiel a refait surface lors d'une conférence animée par le président de Yèlèma, Moussa Mara, à Tombouctou. Occasion pour lui de revenir sur les différents prix avancés au sujet de cet avion. C'était le premier janvier 2020.

Parmi les multiples questions posées au président du parti Yèlèma figure celle relative au prix de l'avion présidentiel. L'ancien premier ministre ne reconnaît pas avoir menti à l'Assemblée nationale et donne « la vraie version ». Pour lui, le prix de l'avion donné par le président de la République, 18 milliards et demi, est le montant que le propriétaire de l'avion a reçu. Quant aux 20 milliards que lui, il a avancés devant les députés, il précise que c'est le total : le prix de l'achat de l'avion, le prix du parking pendant trois mois, le prix d'immatriculation et le transport de l'avion à Bamako. « On a payé l'avion à 18 milliards et demi. Ça, c'est ce que le propriétaire de l'avion a reçu. L'avion était basé en Californie aux États-Unis. L'avion a passé trois mois en Californie. Nous avons payé le frais de parking, nous avons immatriculé l'avion et ensuite nous l'avons transporté jusqu'à Bamako. Tous ces frais nous ont coûté 1 milliard et demi en plus », a-t-il expliqué avant d'ajouter que le président a parlé du prix, mais, lui, il a parlé du coût. Mara estime que certains utilisent la différence entre les deux chiffres pour des combats politiques contre lui.

L'ancien chef du gouvernement a aussi précisé que ledit avion a été acheté avant qu'il ne soit nommé premier ministre. « L'avion présidentiel



a été acheté pendant que moi je n'étais pas premier ministre. Moi, mon problème c'est que l'avion est arrivé le lendemain de ma nomination comme premier ministre. Donc je suis tombé dedans », a-t-il déclaré. Selon lui, il a été la victime dans cette affaire de l'avion dont il n'était pas impliqué dans l'achat. Aussi, estime-t-il, en lieu et place des personnes impliquées dans l'achat de l'avion présidentiel, c'est lui qui est vu comme le fautif. « Aujourd'hui, on parle de l'avion présidentiel sur Mara que sur IBK. IBK lui-même s'est caché derrière moi. Moi j'essaye de me défendre et tout le monde m'a canardé dans cette histoire », a-t-il laissé entendre.

En tout cas, comme il a bien dit, c'est lui, Moussa Mara, qui est le plus incriminé aux yeux de l'opinion dans cette histoire de l'avion présidentiel.

■ Boureïma Guindo

Lutte contre l'enrichissement illicite : Rapport annuel d'activités de l'Office Central de lutte Contre l'Enrichisse- ment Illicite au Mali (OCLEI)

Conférence animée par Moumouni Guindo, Président dudit of-
fice. Du 1er juin 2017 au 31 décembre 2019, soit 18 mois envi-
ron, 1479 assujettis à la déclaration de biens, près de 1000
fonctionnaires l'ont faite.

Enquêtes sur 35 fonctionnaires dont 3 transmis déjà au niveau de la
justice :

1_ Un Inspecteur des services de sécurité sociale:

Biens: 17 maisons d'habitations, 3 maisons d'habitations et une parcelle
déjà vendue. Biens estimés à 969 millions alors qu'en 6 ans son salaire
est estimé à 63, 3 millions.

2_ Un inspecteur des finances: Biens: 20 bâtiments, 17 maisons d'ha-
bitations, 2 écoles dont une bâtie sur 2000 m2 en R1, une ferme agri-
cole, 46 parcelles non bâties, 2 maisons d'habitations, 2 parcelles non
identifiées, 1 bâtiment commercial déjà vendu.

Biens estimés : 1 milliard 562 millions pour un salaire de 60 millions
sur 6ans.

3_ Un inspecteur des finances : Biens: 18 maisons dont une résidence



Niveau R4 à 400 millions, 3 maisons vendues à ses enfants mineurs
quand les enquêtes ont commencé, 18 parcelles, des villas dans l'ACI,
10 parcelles dans les ACI en cours d'identification
Biens estimés a 1milliard 751 millions pour un salaire global de 27 mil-
lions sur 6 ans.
Bon boulot à L'OCLEI

Publicité pour SAMA Transfert d'argent. Le logo SAMA est en haut à gauche. Le titre principal est 'Transfert d'argent'. Le message principal est 'ECONOMISEZ JUSQU'À 40% SUR VOS FRAIS DE TRANSFERT D'ARGENT'. Le site web www.sama.money est en bas. À droite, il y a une photo d'une femme souriante portant un hijab noir et une robe rouge.

An Bé Gnogon Bolo
On est ensemble

Malitel
Proche de vous



**REJOIGNEZ LE 1^{ER} OPÉRATEUR GLOBAL
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AU MALI.**

Malitel votre réseau favori

service client : 6700 
www.malitel.ml 
www.facebook.com/malitel.official 



Décès du ministre Témoré Tioulenta : L'hommage de la nation

La nation malienne a rendu un dernier hommage à Dr Témoré Tioulenta, ministre de l'éducation nationale, dimanche 12 janvier 2020, au centre international de conférence de Bamako, en présence du président de la république, son excellence Ibrahim Boubacar Keita.

Dr Témoré Tioulenta a tiré sa révérence, le vendredi 10 janvier 2020, à la suite d'une maladie. Malgré sa santé très fragile, il avait tenu à redorer le blason de l'éducation nationale. Sur la demande du président de la république, un hommage mérité a été rendu à ce digne fils du cercle de Ténenkou.

Il a été élevé au titre de commandeur de l'ordre national à titre posthume par le chef de l'Etat. « Camarade, frère Tioulenta, Togorocoumbé te pleure aujourd'hui mais seulement le Mali entier te pleure. Cette mort-là, a plus de poids que le mont mandingue. Dort en paix camarade, tu as honoré la patrie malienne », dixit IBK. C'est en substance, ce qu'on peut retenir des mots du président.

Plusieurs témoignages ont été faits sur la qualité de l'homme, comme aimerait dire l'autre un bozo bon teint. L'éducation était son crédo. « Quelques jours seulement après sa nomination à la tête du département de l'éducation, il est parvenu à sauver l'année scolaire sur la-

quelle le spectre d'une année blanche planait. Et pour y arriver, il a créé un véritable de partenariat entre les différents acteurs de l'éducation. Connu pour sa franchise, les syndicats de l'éducation ont accepté sa main tendue pour sauver l'année scolaire 2018-2019, en organisant des examens propres et crédibles. Le Mali a perdu un de ses vaillants fils », a dit le secrétaire général du ministère de l'éducation. Le discours d'oraison funèbre du gouvernement de la république, a été lu par le ministre de la communication, chargé des relations avec les institutions et porte-parole du gouvernement, monsieur Yaya Sangaré.

La perte pour le pays est donc immense et notre douleur infinie, parce qu'avec Dr Témoré TIOULENTA, c'est de mémoire, la troisième fois qu'un Gouvernement du Mali, depuis la Révolution de Mars 91, perd ainsi un ministre en pleine fonction, après Boubacar Sada Sy et Mohamed Lamine Traoré, respectivement ministre de la Défense et des Anciens Combattants et ministre de l'Éducation nationale. Puisse la liste s'en arrêter là, mon Dieu !

« Nous savons tous que la vie n'est pas éternelle et la mort inévitable, mais quand celle-ci frappe l'un des nôtres, c'est une véritable déchirure, une douleur difficile à contenir. Car, nous ne sommes jamais préparés à la perte d'un être cher. Aucun mot ne serait suffisant pour exprimer le chagrin causé par cette dis-

parition soudaine, inattendue et rien ne saurait l'apaiser.

Grande a été la surprise de beaucoup de maliens, y compris les plus proches d'apprendre le décès du camarade ministre TIOULENTA, ce vendredi matin, alors que le pays venait juste de terminer avec les présentations de vœux au Président de la République, Chef de l'État, pour cette nouvelle année 2020 qui vient d'ouvrir ses portes. Mais quand le destin nous arrache un collaborateur d'exception, que nous reste-t-il ? Un seul devoir. Celui de lui rendre l'hommage qu'il mérite en relayant une dernière fois pour la postérité, son exemple, à travers les grandes étapes de sa vie, ses principaux traits de caractère, ses qualités humaines et professionnelles, son sacerdoce pour l'État qu'il a servi, et les causes nobles qu'il a défendues de son vivant », a-t-il indiqué.

Le professeur Tiemoko Sangaré, président de l'Adema PASJ dira que l'homme était doté d'une valeur sociale et d'une capacité de synthèse exceptionnelle.

Au nom du président de la république, Amadou Sagafourou Gueye, a présenté les condoléances du chef de l'Etat à la famille de lustre disparu. « Chaque moment passé dans la vie nous éloigne de celle-ci et nous rapproche de la mort disait un sage ; et cette mort, que Shakespeare dépeignait sous les traits d'un "gendarme féroce, inflexible dans ses arrêts", a encore frappé notre peuple, a décimé un peu plus les rangs des cadres émérites de cette nation déjà si éprouvée. Oui hélas, un autre de ces grands hommes, intègres, discrets, professionnels jusqu'aux bouts des ongles, un autre produit de la formation malienne, celle issue de la fameuse réforme de 1962 vient de nous abandonner au beau milieu du guet, au moment où nous avons le plus besoin de ses compétences, de sa sagesse, de sa pondération et de son talent inné de négociateur, pour apporter la paix et la sérénité à notre école. Cette disparition, ajoute un peu plus à notre désarroi, car elle détraque davantage notre boussole culturelle, à l'entame de cette nouvelle année que nous souhaitons ardemment porteuse de lumière pour ce peuple si digne dans les temps contraires », a déploré Amadou Sagafourou Gueye.

Il se repose désormais au cimetière de Bacodjicoroni. Dors en paix "Kananké"

■ Ibrahim Sanogo



Réglementation de l'affichage publicitaire : Une lutte enclenchée contre la prolifération illégale !

Le ministre de la Communication, Chargé des Relations avec les institutions, Yaya Sangaré, à l'occasion de la signature de la convention portant réglementation de l'affichage publicitaire extérieur, a affirmé que l'implantation anarchique et sauvage de panneaux publicitaires ne pouvait continuer à être tolérée. Par cette signature, le gouvernement du Mali entend réglementer ce secteur vital pour les opérateurs économiques et certains hommes politiques.

La présente cérémonie de signature de convention s'inscrivait dans le cadre de la poursuite de l'amélioration de la gestion mutuellement profitable entre les différents acteurs. Il s'agissait pour les 6 Ministères directement ou indirectement lié à cette gestion, dans une symphonie de solidarité gouvernementale, et qui ont su travailler d'arrache-pied avec le GPAC, porteur de ce projet en parfaite collaboration avec l'ensemble des 6 Mairies du District de Bamako. Pour le ministre de la Communication, chargé des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement Yaya Sangaré, le secteur

de la publicité extérieure a connu un développement fulgurant au Mali ces dernières années et plus précisément à Bamako et ses environs. Cela s'est traduit par l'implantation anarchique de panneaux de formats divers, statiques et souvent dynamiques et très lumineux, le long de toutes les artères de la capitale, devenant par moment des instruments accidentogènes pour nos citoyens, et à juste raison, parce que quand l'esprit est sur ces panneaux, l'œil n'est pas toujours sur la route, selon Yaya Sangaré. « La convention est le premier pas d'un processus, celui de l'organisation totale du secteur de l'affichage publicitaire au Mali », a-t-il exprimé.

Elle prend en compte les panneaux sur pieds implantés au sol, tous formats confondus, les panneaux sur toits et sur le domaine public, les kiosques à usage commercial, les lampadaires, les mâts porte-affiches, entre autres, soulignera le ministre Sangaré.

Pour ce faire, la mise en œuvre efficace de cette réglementation permettra d'améliorer, non seulement la qualité du cadre de vie de la ville de Bamako, mais également de lutter contre les nuisances visuelles et de favoriser la mise en valeur du paysage et du patrimoine

culturel, a-t-il indiqué.

Selon le document, une commission d'autorisation d'implantation de dispositifs publicitaires sur le domaine public sera mise en place. Cette commission sera composée des représentants du Gouvernorat de Bamako, du maire du District de Bamako, des maires des six Communes de Bamako, des Mairies de Kati et de Kalabancoro et du GPAC. A cet effet, elle se réunira à échéances régulières pour statuer sur les différentes demandes d'implantation qui lui auront été adressées par les structures publicitaires agréées.

Pour le président du Groupement Professionnel des Agences de Communication, cette commission a pour objet de veiller à ce que les dispositifs respectent les règles de formats, d'implantation et de luminosité qui les concernent, ainsi que leur intégration dans l'environnement architectural. Dans le cas échéant, les contrevenants se verront traduits auprès des services et autorités de l'Etat compétents. Selon Sidi Dagnoko, tout régi qui ne respecte pas les réglementations édifiées s'exposera aux sanctions, à savoir l'annulation du certificat de conformité, la désinstallation du support concerné et la perte de l'agrément de l'exercice.

En conclusion, la qualité de travail permettra de faire une mobilisation plus accrue des recettes publicitaires aux bénéfices des médias, des mairies et du trésor public.

■ Ibrahim Sanogo

Prix National Ahmed Baba : Seydou Younassa, Lauréat



Le lauréat du prix national de recherche scientifique autour des manuscrits, dénommé « Grand prix national Ahmed baba 2019 » est désormais connu. Il s'agit de Seydou YOUNASSA, enseignant-chercheur à l'Institut des hautes études et de recherches islamiques « AHMED BABA » (IHERI-ABT). Il a occupé la plus haute marche du podium avec 17 de moyenne et empoche 3 millions de FCFA. Les autres lauréats sont Abdourahmane Diallo (2^e), Saad Amadou Traoré (3^e) Idrissa Maïga (4^e), Mamadou Sangaré et Issa Koné (5^e ex-aequo). Mais tous ont reçu une attestation de participation au cours d'une cérémonie organisée, le week-end dernier, au Mémorial Modibo Keita. L'événement était présidé par le chargé de mission au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mansa Makan Diabaté, en présence de nombreux invités. Le directeur de l'Institut des hautes études et de recherches islamiques « Ahmed Baba », Dr Mohamed Diagayété, a rappelé que la recherche fait partie des objectifs stratégiques de l'institut. Elle se traduit par le nombre d'études thématiques menées ces dernières années et celui de l'étude critique des manuscrits et l'organisation de rencontres scientifiques.

Il a déploré le fait que les chercheurs ne sont pas suffisamment imprégnés des potentialités que leur offre le vaste champ des manuscrits

sur lesquels plusieurs disciplines peuvent travailler. Fort de ce constat, l'IHERI-ABT travaille sur plusieurs stratégies en vue de susciter l'intérêt des chercheurs pour l'exploitation scientifique des manuscrits par la publication des travaux de recherche.

Mansa Makan Diabaté a déclaré que ce prix national répond au double souci de promouvoir nos manuscrits et de mettre en lumière nos nombreux savants et érudits. Et de rappeler que la Politique nationale de la science, de la technologie et de l'innovation (PNSTI), dans sa composante sciences humaines et sociales, stipule que les recherches sur l'histoire et les cultures permettent de les sauvegarder et d'en faire des facteurs réels de développement et de cohésion sociale.

Le prix national Ahmed Baba, juge-t-il, est une formidable opportunité offerte à nos chercheurs de s'intéresser davantage aux manuscrits. Il assure que cette distinction contribue à faire sortir de l'ombre les savants maliens d'expression arabe. Ceux-ci n'ont rien à envier à leurs contemporains du monde occidental tant sur le plan de l'érudition que celui de l'humanisme. « Nous avons plus que jamais besoin de connaître le contenu des manuscrits afin de nous imprégner des sagesses qu'ils contiennent, et qui en ont fait un patrimoine commun à toute l'humanité. Les vertus de ces précieux documents nous aident à trouver des

solutions aux problèmes qui nous préoccupent », a insisté le représentant du département de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Le président du jury, Hamidou Magassa, a soutenu que l'ignorance, l'obscurantisme, l'extrémisme et la violence, naissent du manque de connaissance.

Né en 1556 et décédé en 1627 à Tombouctou, Ahmed Baba est un grand érudit méconnu du public. Il a écrit plus de 50 manuscrits sur l'histoire et la religion musulmane.

Il est aussi utile de préciser que la 3^e édition du Prix national de la recherche scientifique autour des manuscrits, dénommé « Grand prix national Ahmed Baba 2019 », a été ouverte en août 2019 par l'IHERI-ABT sous le thème : « Les manuscrits : cas du Mali ». Cette récompense instaurée en 2015 dans la Cité des 333 Saints est organisée tous les deux ans pour encourager les chercheurs, notamment ceux d'expression arabe à travailler dans le domaine des manuscrits et les faire connaître au public. Elle est dédiée aux meilleurs travaux de recherche maliens autour des manuscrits. Les chercheurs avaient postulé sur 11 thèmes pour décrocher le précieux sésame. La recherche, le travail relaté par les manuscrits, la traduction, l'édition critique et l'étude thématique, étaient les critères retenus pour départager les candidats.

Le Haut-Commissaire de l'OMVS en mission au Mali : « Je suis très satisfait de ce que j'ai entendu ici »



Hamed Diane Séméga a voulu battre le fer pendant qu'il était chaud : à peine 1 mois après la 18ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS qui a élu le Président Ibrahim Boubacar Keita Président de ladite Conférence, le Haut-Commissaire de l'OMVS était de retour au Mali pour mettre au point la feuille de route pour le mandat du président malien. Il a été reçu à cet effet par les plus hautes autorités du pays.

Du 06 au 10 janvier, M. Séméga a dirigé une mission au Mali qui lui a permis de rencontrer le 1er ministre chef du Gouvernement Dr Boubou Cissé, le ministre de l'Énergie et de l'Eau, M. Sambou WAGUE ; le ministre des Transports et de la Mobilité urbaine, M. Ibrahima Abdoul LY ; le ministre des Domaines et des Affaires foncières, M. Badara Alioune BERTHE ; le ministre des Infrastructures et de l'Équipement, Mme TRAORE Seynabou DIOP ; le Secrétaire général du gouvernement, M. Ben Barka, ainsi que les Conseillers spéciaux du Président MM. Moctar Touré et Zeyni Moulaye.

Le Haut-commissaire a d'emblée expliqué à ses hôtes successifs sa démarche : après le sommet des Chefs d'Etat du 07 décembre

2019, il « s'agit de s'entendre sur une feuille de route claire » pour assurer la rigueur dans le suivi et éviter l'immobilisme. Le Discours de clôture du Président Ibrahim Boubacar Keita, qui expose les priorités de l'OMVS lors de son mandat, est le document cadre qui doit servir de référence pour l'élaboration de la feuille de route 2020-2021.

C'est dans cet esprit et suivant ces directives que les collaborateurs du ministre de tutelle et la délégation du Haut-Commissaire ont travaillé dès l'entame de la mission et proposé un projet de feuille de route soumise par la suite à l'appréciation des autorités maliennes. S'inscrivant dans la poursuite de la mise en œuvre des grands projets de l'OMVS, le document annonce les objectifs, les démarches autour desquels seront centrées les activités de l'Organisation, et le calendrier prévisionnel. Quatre axes stratégiques sont inscrits : Navigabilité pérenne du fleuve Sénégal et mobilité dans le bassin ; Renforcement des productions énergétiques ; Sécurité alimentaire et sauvegarde de la ressource ; Renforcement institutionnel. Avec, inscrite en filigrane, la question transversale de la mobilisation des financements nécessaires.

Cette série de réunions a permis aussi d'ailleurs de spécifier les attentes de l'OMVS vis-à-vis des différents ministères, et donné

l'occasion aux autres responsables du système OMVS présents dans la délégation du Haut-Commissaire (les directeurs généraux des sociétés SOGED, SOGENAV et SOGEM) de faire le point des instances techniques concernant leurs structures respectives.

« Tout ce que nous devons faire est acquis d'avance »

Lors de ces audiences, M. Hamed Diane Séméga n'a pas manqué de remercier à nouveau le gouvernement pour la parfaite organisation de la Conférence des chefs d'Etat. Lui-même a reçu les félicitations unanimes et chaleureuses de ses différents hôtes, selon lesquels « le Haut-Commissaire Séméga a donné un souffle nouveau à l'OMVS » et mérité la confiance des Chefs d'Etat.

Le Premier Ministre Cissé, très pragmatique, a affirmé avec force que « la présidence malienne fera tout pour jouer sa partition et dans les délais requis », et aussi suggéré la convocation de sessions extraordinaires réunissant les ministres des portefeuilles impliqués (finances, transports, etc.) afin d'accélérer la mobilisation des financements pour les grands projets de la feuille de route. Même détermination chez le ministre des transports et de la Mobilité urbaine, M. Ibrahima Abdoul LY : « Tout ce que nous devons faire est acquis d'avance ».

Déjà la mission a permis de constater en effet la diligence du Mali sur bien des dossiers : les requêtes pour le financement de la Navigation ont été signées et envoyées, le dossier sur la libération des emprises pour la navigation est introduit au conseil des ministres, et celui de la « déclaration d'utilité publique » qui permet de concrétiser la libération des emprises et d'indemniser les populations est sur le point de l'être...

Il reste sans doute à suivre le conseil du Secrétaire général de la présidence M. Ben Barka : « Il faut une feuille de route technique, mais aussi une feuille de route diplomatique », a-t-il déclaré avant de conclure : « Soyez rassuré : nous allons intégrer la feuille de route dans l'agenda du Président de la République ».

Au vu de cet accueil qui a été réservé partout à la délégation de l'OMVS, gageons que le Haut-Commissaire et le ministre Wagué ont atteint leur objectif : sonner la mobilisation générale!

Lutte contre la corruption : 3 personnes épinglées par l'OCLEI



L'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) a présenté, samedi, 04 janvier 2020, son rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite sur la période du 1er juin au 31 décembre 2018. A ce titre, il a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national et international contre l'enrichissement illicite.

Pour le président Moumouni Guindo, ce rapport met en exergue les différentes actions menées par l'OCLEI en vue de lutter contre l'enrichissement illicite et la corruption.

Des progrès notables ont été réalisés, selon lui, il s'agit notamment de l'existence physique de l'OCLEI dans l'architecture institutionnelle du pays, de l'évolution significative du nombre de déclaration des biens, de la mobilisation des ressources financières au niveau national et international.

L'enrichissement illicite influe sur la bonne marche des structures concernées, sur la mise en pratique des projets en cours, sur le service offert aux citoyens, a-t-il édifié.

Selon le document, l'étude ressort six principales catégories de causes à savoir les causes institutionnelles, législatives et règlementaires dont près de 60% des personnes interrogés estiment que les causes de la corruption au Mali sont dues à des faiblesses et insuffisances des textes et leur contournement par les agents publics.

S'agissant des causes économiques, 57% des enquêtés désignent les ambitions d'enrichissement personnel des agents publics et 55,8 estiment que la faiblesse des rémunérations est un des facteurs clés.

Concernant les causes socioculturelles, 55,6% des enquêtés retiennent « le mode de vie » et « la vive dégradation des mœurs ».

Pour les causes politiques, plus de 50% des enquêtés indexent l'insuffisance de volonté politique.

Cependant, les principales méthodes et pratiques d'enrichissement illicite couramment utilisées par les agents publics sont entre autres la perception de pot de vin avec une occurrence de 39,24%, le détournement de deniers publics avec 25,60%, l'abus d'autorité

avec 11,95%, a rappelé Moumouni Guindo. Au titre de la prévention de l'enrichissement illicite, dira-t-il, l'OCLEI a mené des activités d'information générale à travers les médias et les réseaux sociaux, organisé des sessions d'information, de sensibilisation et de plaidoyer avec plus de 2 500 personnes dont des personnalités assujetties à l'obligation de déclaration de biens, des autorités publiques ou coutumières, des leaders religieux, des jeunes, des femmes, des partenaires techniques et financiers, des représentants de syndicats, des organisations professionnelles et de la société. En 2017 et 2018, a-t-il précisé, 998 déclarations de biens ont été déposées par les personnalités assujetties, soit 68% des assujettis retenus en 2018 dans le cadre du dialogue social entre le Gouvernement et les partenaires. En plus du budget de l'Etat, l'OCLEI a pu mobiliser, auprès de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Mali, un montant de 357 141 310 FCFA soit 126 100 364 FCFA en 2017 et 227 965 096 FCFA en 2018, a poursuivi Moumouni Guindo.

Par ailleurs, le président de l'OCLEI annoncera que trois dossiers ont été transmis à la justice dont la valeur est de plus de 4 milliards de FCFA.

Le premier dossier concerne un inspecteur des

Services de sécurité sociale dont les biens ont été identifiés par l'Office. L'individu possédait 17 bâtiments, 3 maisons et une parcelle non bâtie déjà vendue, 4 véhicules particuliers, la valeur de ses biens identifiés à 969,31 millions de FCFA par expertise, le montant de ses revenus légitimes de 2014 à 2019 équivaut à 63,3 millions de FCFA et la somme à justifier est de 906,02 millions FCFA.

Le deuxième dossier concerne un inspecteur des Finances. Ses biens identifiés par l'OCLEI sont entre autre 18 maisons d'habitation, dont une résidence R+3 avec piscine ayant coûté plus de 400 millions de FCFA, 3 maisons d'habitation vendues pendant l'enquête, 10 parcelles non identifiées, 18 parcelles non bâties et 5 voitures. Il faut noter que des biens ont été attribués à ses filles mineures. Ensuite, il a effectué une vente des biens à ses propres enfants mineurs à des prix dérisoires. D'une valeur présumée des biens à 1 751 000 000 FCFA par expertise, le total des revenus légitimes sur 6 ans est de 27 millions FCFA. Enfin, la somme totale à justifier est de 1,72 milliards de FCFA.

Quant au troisième dossier, il s'agit aussi d'un inspecteur de Finances. Ses biens identifiés par l'Office sont 20 bâtiments dont 17 maisons d'habitations et deux écoles (l'une est un bâ-

timent R+1 sur plus de 2 hectares). Il possède une ferme agricole, 46 parcelles non bâties, 2 maisons d'habitation, 2 parcelles non identifiées et un bâtiment commercial déjà vendu. Cette personne a utilisé ses enfants mineurs et ses proches comme prête-noms en mettant l'essentiel de ses biens sous leur nom. La valeur présumée de ses biens équivaut 1, 562 milliards de FCFA par expertise. Le total de ses revenus légitimes sur 6ans (2014-2019) est à 29,47 millions de FCFA. Et la somme totale à justifier est de 1,591 milliards de FCFA.

« Les biens saisis des personnes identifiées doivent être confisqués au profit de l'Etat », a largué le président de l'OCLEI. Cette lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite fait face à des obstacles liés aux immunités et aux privilèges de juridiction, aux délais de prescriptions des infractions, à l'absence de protections des dénonciateurs, des témoins, des victimes, à la faiblesse de l'engagement politique, au non-respect des dispositions du statut général des fonctionnaires, à l'impunité, à la mobilisation de la société civile, du secteur privé et des médias, a conclu Moumouni Guindo.

■ Ibrahim Sanogo





Lutte contre la corruption au Mali : Pour traquer les délinquants à col blanc !

Le Réseau Média et Droits de l'Homme (RMDH) dirigé par Boukary Daou, Directeur de Publication du journal « Le Républicain », croit en la lutte engagée par Me Malick Coulibaly contre la corruption. Le passé du ministre de la Justice et son courage politique à mener cette lutte ont foncièrement séduit les membres du réseau qui veulent désormais être à ses côtés sur le terrain. Et ce soutien a été officialisé, le samedi 28 décembre 2019, à l'hôtel Radisson Blu, à travers le lancement de la Commission Bonne Gouvernance pour la Justice Sociale (CBGJS) du réseau couplé avec

une conférence débat sur le thème: «Justice et lutte contre la corruption au Mali: réelle volonté politique ou duperie?».

Qui parle de Droits de l'Homme parle aussi d'une distribution équitable des ressources de l'Etat. C'est ce trait d'union qui a favorisé un mariage, pour le meilleur, entre le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Me Malick Coulibaly, et les membres du RMDH dans la nébuleuse lutte contre la corruption. Qui s'assemble, se ressemble, dit-on ! Et le mariage est désormais scellé pour de bon entre le ministre Malick et

le réseau dirigé par Boukary Daou. Dans sa courageuse lutte contre la corruption, Malick et ses lieutenants ne seront plus orphelins. Le RMDH qui n'a plus rien à prouver sur le terrain de la justice sociale s'érige comme leur bouclier sur chacune de leurs actions. Mais aussi pour susciter de grands débats de qualité sur les méfaits de la corruption et la dénonciation, si besoin, des pratiques politiques et religieuses susceptibles de faire obstacle à une lutte franche contre le fléau.

Dans sa première action de soutien à Me Malick Coulibaly, le réseau de Boukary Daou a convaincu tous les invités présents à la cérémonie sur la qualité de son apport dans la lutte enclenchée par Malick Coulibaly. En témoin le niveau élevé du débat mais aussi la qualité intellectuelle des conférenciers parmi lesquels on peut citer, entre autres, Me Cheick Oumar Konaré, le conférencier principal, le Procureur en charge du Pôle Economique et Financier de Bamako, le juge Mahamadou Kassogué, Guillaume N' Guefa, Chef de la di-

vision des Droits de l'Homme de la MINUSMA, des représentants des structures de contrôle financier.

Dans son discours d'ouverture des débats, le président du RMDH, Boukary Daou, a d'abord éclairé l'assistance sur les motivations de la création de la Commission Bonne Gouvernance pour la Justice Sociale. « La commission se veut le lieu où les femmes et les hommes de média apportent leur contribution au renforcement d'une justice crédible et indépendante, qui poursuit, sans tanguer, la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite », a dit Boukary Daou.

Selon lui, le RMDH est convaincu que le développement du Mali et le bien-être des Maliens sont pris en otage par des maux endémiques : la corruption, l'enrichissement illicite, le népotisme, le clientélisme. « Ces maux prospèrent dans un contexte de mal gouvernance, la mère de toutes les injustices possibles », regrette le Directeur de Publication de « Le Républicain ».

Il dira ensuite que la CBGJS permet au RMDH de disposer d'une organisation adéquate pour apporter son soutien à la lutte contre la corruption en assurant les règles de l'art, la circulation de la bonne gouvernance sur l'actualité judiciaire en contrecarrant la désinformation et la manipulation de l'opinion.

Les obstacles à la lutte contre la corruption au Mali !

Dans un français simple et éloquent, Me Cheick Oumar Konaré, principal conférencier, a pris la parole pour édifier l'assistance sur tout ce que Malick Coulibaly et ses lieutenants peuvent subir comme pression dans la lutte pour la justice sociale au Mali.

A l'en croire, Malick COULIBALY a ses limites, malgré sa volonté de faire bien. « On ne peut pas demander à la justice de faire ce que l'Etat lui-même ne peut pas faire », a dit le conférencier qui ajoute que la justice tire sa force d'un Etat fort.

Selon lui, au Mali, les pesanteurs religieuses sont fortes. « Plus fortes encore sont les pesanteurs politiques. Le cas du terroriste Mohamed Aly Ag Wadoussène qui a tué un garde pénitencier et a été échangé contre un français, est bien révélateur du poids de la politique sur la justice », rappelle Me Konaré.

Ce n'est pas tout, poursuit-il, la justice ne sera forte que si les juges sont protégés. « Il n'est pas normal qu'un procureur anti-corruption, qui poursuit les délinquants financiers les plus riches, se retrouve, dans la misère et sans protection, juge d'instruction à Bafoulabé après son mandat », dénonce Me Konaré.

Sur le même sujet, le Procureur en charge du Pôle Economique et Financier de Bamako, le juge Mahamadou Kassogué, reconnaît les li-

mites de ses actions, malgré le soutien politique affiché par le ministre Malick Coulibaly et le Président de la République. « Elles sont, essentiellement, d'ordre structurelles », précise le Procureur.

Selon lui, la Constitution du Mali protège des personnalités contre les poursuites judiciaires. C'est le cas des ministres, ordonnateurs des dépenses publiques, qui ne sont poursuivis que devant la Haute Cour de Justice, c'est-à-dire qu'il faut l'accord de l'Assemblée nationale.

Le Procureur Kassogué rejoint Me Konaré quant à la nécessité de la mise en place d'une vraie Politique nationale de lutte contre la corruption. Cette politique, précise-t-il, doit être assortie, d'une stratégie nationale.

Pour Me Konaré, l'adoption de cette politique doit aussi préciser ce que veut l'Etat dans la lutte contre la corruption. A savoir, s'il veut la tête des délinquants financiers ou récupérer les sommes détournées.

A l'en croire, jeter les gens en prison ne doit pas être le seul but recherché dans la lutte contre la corruption alors que les textes en vigueur en la matière ne favorisent pas de recouvrer les sommes détournées.

■ Ibrahim Sanogo



malikile.com
La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

Malikilé 74
MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Mali 2020 : Faut-il espérer malgré tout ?



Pour le Mali, les années se suivent et se ressemblent. La crise entamée depuis maintenant 7ans s'amplifie de jour en jour et devient toujours plus meurtrière pour les Forces armées maliennes et de sécurité. Au plan social, la situation est catastrophique : 2019 aura été l'année de toutes les contestations avec des marches rassemblant parfois des milliers de personnes sur l'étendue du territoire national. En politique, la situation se complique avec le boycott par une partie de l'Opposition du Dialogue national inclusif (DNI) dont la phase nationale vient de se tenir. La gouvernance politique ne fait guère mieux. En effet, le Président Ibrahim Boubacar Kéita a de la peine à rassembler les forces du pays autour de la paix et de la réconciliation même si l'unanimité se fait autour de la timide lutte contre la délinquance financière engagée depuis l'arrivée de Me Malick Coulibaly à la tête du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme. Dans son adresse à la Nation à l'occasion du nouvel an, IBK a invité les Maliens à plus de compréhens-

sion vis-à-vis du Gouvernement compte tenu de l'immense effort de guerre qui grève le Budget national. Cependant il n'a rien dit de l'effort que devraient faire les autorités pour assainir les finances publiques et réduire le train de vie de l'État. La confiance est donc loin de s'établir entre le Président et une grande partie de ses compatriotes. Faut-il espérer malgré tout et croire en le Mali?

La décennie qui vient de s'écouler aura été très éprouvante pour le Mali, c'est le moins que l'on puisse dire. Notre pays aura connu l'occupation des 2/3 de son territoire par une bande de rebelles alliés à des terroristes de tous bords et aura connu la menace de la scission du pays. Ce projet, qui n'a pas encore été abandonné par les rebelles de Kidal, a été renforcé par la signature d'un Accord en mai et juin 2015 à Bamako entre les rebelles et l'État malien sur des bases qui portent dangereusement atteinte à l'intégrité du territoire national. À telle enseigne que cinq ans après la signature dudit accord, le Président de la République, Ibrahim Boubacar

Kéita, ayant reconnu son erreur, réalise la nécessité de le relire pour qu'il soit conforme aux textes de la République et aux intérêts du Peuple malien.

Sur le plan sécuritaire, malgré la présence des forces françaises de Barkhane et de la MINUSMA, des conflits intercommunautaires avec son lot de massacres des populations civiles ont, un moment, fait planer sur le Mali le spectre de la guerre civile. Il aura fallu l'implication de toutes les bonnes volontés du pays et la mise en branle des mécanismes traditionnels de résolutions des conflits pour apaiser un conflit dont les tenants et aboutissants ne sont pas encore totalement cernés. De ces affrontements, des localités sont devenues sinistrement célèbres et hanteront à jamais l'esprit des Maliens : Ogossagou, Koulogon, Dioura.

Depuis la déroute des forces armées maliennes en 2012 face à des groupes terroristes lourdement armés venus de Libye et que l'ancien Président ATT avait naïvement accueillis sur le sol malien, notre armée a payé un lourd tribut au terrorisme. En effet, du massacre d'Aguelhok à l'attaque d'Indelimane en passant par celles de Tabankort, ce sont des centaines de jeunes soldats maliens qui ont donné leurs vies pour la Nation malienne. Si ces sacrifices de jeunes arrachés à leurs familles dans la fleur de l'âge méritent le plus grand respect, il faut reconnaître que le scandale dans l'achat des matériels militaires censés leur donner plus de puissance dans la défense du territoire national vient montrer que certains dans la hiérarchie politique et militaire ont les mains souillées du sang de braves soldats victimes de l'insouciance et de la corruption de personnes qui devront rendre compte de ce qui apparaît comme une haute trahison.

Au plan social, le Mali n'a jamais été aussi secoué depuis les événements de Mars 1991. On se souviendra encore longtemps de cette journée du lundi 21 mai 2012, quand des manifestants surexcités ont envahi le Palais présidentiel de Koulouba pour agresser le Président de la Transition, Dioncounda Traoré, dont on se demande encore comment il a pu en réchapper. Cette agression n'a pu être perpétrée qu'à cause de la trahison de ceux qui en voulaient au Président par intérim. De cette date jusqu'à la fin 2019, le front social n'a jamais été calme au Mali. On pourra citer les grèves dévastatrices de la Santé et de la Magistrature en 2017 lesquelles ont paralysé le pays chacune





pendant un mois entier. On se souvient également de la fronde généralisée contre le premier projet de révision de la Constitution de Février 1992 qui a poussé IBK à la reculade après avoir tenté de passer en force. C'est la même rue qui sonnera le glas du Premier ministre Soumeylou Boubèye Maïga. L'année 2019 aura aussi été marquée par la grève dévastatrice des syndicats enseignants signataires du 15 octobre 2016, grève qui a paralysé l'enseignement fondamental et secondaire du public pendant six mois.

Certes la succession d'évènements conjoncturels ont mis le Mali dans une situation des plus délicates sur tous les plans. Cependant, ces évènements sont dus à l'irresponsabilité, la légèreté et parfois la faiblesse de certains responsables maliens. En 2012, l'Armée malienne était dans une situation catastrophique du fait de vingt années de sabotage systématique où elle n'a non seulement pas été équipée mais a littéralement été démoralisée. Pourtant, en Mars 1991, l'Armée malienne était l'une des mieux équipées et des mieux formées de la sous-région. Mais cette armée a été culpabilisée et déclarée comptable de la dictature de Moussa Traoré. Ce fut la rupture entre le Peuple et son Armée, rupture qui sera consacrée par le régime d'Alpha Oumar Konaré et d'Amadou Toumani Touré. Le coup d'État de mars 2012 était aussi une tentative de militaires écœurés de relever les Forces armées maliennes.

À partir de 2013, le Mali est mis sous la coupe de la communauté internationale et l'élection à la tête du pays d'IBK en qui les Maliens avaient placé un grand espoir aura été une catastrophe. En effet, pendant cinq ans, de 2013 à 2018, IBK aura fait la preuve de son incapacité

à relever le Mali. Cela s'est manifesté à travers une instabilité gouvernementale jamais vue au Mali. 6 Premiers ministres en 6 ans de pouvoir n'auront pas suffi à mettre le Mali de nouveau sur les rails. À cela s'ajoute l'incapacité du Président de la République à établir le minimum de confiance entre son régime et les Maliens tant le discours présidentiel jure avec les actes posés. Les grèves de la Santé, de la Magistrature et des Syndicats enseignants ont été dévastatrices car l'État a pris des engagements que visiblement il ne pouvait satisfaire. L'on a fait de fausses promesses là où il aurait fallu tenir le langage de la vérité.

Dans son discours de fin d'année 2019, IBK a appelé les Maliens à la trêve sociale à cause de l'effort de guerre immense qui grève le budget national. En d'autres époques ce discours qui fait appel au patriotisme des Maliens aurait pu passer. Mais aujourd'hui, avec un régime passé maître dans l'art de la mal gouvernance et de la corruption généralisée, un tel appel a peu de chance d'émouvoir. D'ailleurs les syndi-

cats enseignants signataires du 15 octobre 2016, ceux-là mêmes qui ont pris l'école malienne en otage en 2019, viennent d'entamer le lundi dernier, une grève de 14 jours. La raison ? Le Gouvernement n'a pas encore honoré ses engagements pris en 2019. La nouvelle décennie qui vient de démarrer ne suscite pas beaucoup d'espoir chez les Maliens. En cette année de 2020, des échéances capitales nous attendent. Il s'agit du projet de révision de la Constitution de février 1992, des élections législatives du mois de mai prochain, des élections communales. Le Dialogue National Inclusif qui s'est achevé en décembre 2019 n'a pas été unanime même si le Président de la République s'est engagé à en appliquer les recommandations. Dans ses vœux à l'occasion du nouvel an, IBK s'est engagé à laisser la Justice traquer les délinquants financiers et les corrompus. Mais ce discours n'est pas nouveau car il date de la campagne présidentielle de 2013. Pour que le Président se réconcilie avec ses compatriotes, plus que des paroles il faut des actes. IBK devra anticiper sur les désirs des Maliens et ne plus attendre d'avoir le couteau sous la gorge pour s'engager dans des promesses intenables. Les Maliens commenceront à croire en leur Président quand celui-ci montrera qu'il sait les écouter. Beaucoup dans l'entourage d'IBK ont, par les actes posés, jeté le discrédit sur lui. Il lui appartient donc de faire la preuve qu'il ne couvre personne d'autant plus qu'il n'a plus à se soucier d'une réélection. Le temps nous est compté. IBK entre dans la deuxième année de son dernier quinquennat. Plus vite il se ressaisira plus vite les Maliens commenceront à vouloir lui refaire confiance. Alors Président, comme le disait Sunjata : An nyé wa !

■ **Diala Konaté**



“Youroukou youroukou” (malversation) au Mali : Le rapport de l’OCLEI indique la voie de sortie à IBK

Le rapport 2019 de l’Office central de lutte contre l’enrichissement illicite constitue un guide qui fournit tout pour freiner le youroukou youroukou. Si IBK veut vraiment lutter contre le fléau, il dispose d’un tableau de bord complet et pratique.

En plébiscitant le candidat IBK lors des présidentielles de 2013, le peuple du Mali attendait de lui un certain nombre de changements. Parmi lesquels la lutte contre la malversation, le détournement des deniers publics, les dessous de table, le racket, bref l’enrichissement illicite. Et IBK avait promis, à grand renfort de formules islamiques aux prononciations douteuses et laissé croire aux populations que lui IBK était le solide portemanteau auquel elles doivent sans hésiter accrocher leurs espoirs. Lui et nul autre. Les maliens ont lourdement succombé au chant de la sirène et l’ont élu à près de 80% au second tour des présidentielles. Jamais président malien n’a été aussi légitimé dans l’histoire de la République depuis les urnes. Les maliens l’ont imposé à Koulouba et lui ont donné la majorité qui va avec au Parlement. IBK avait tout pour jouer et les autres rien pour le contrarier. Il a échoué et déçu.

Un début de changements pourtant prometteur

Une fois les résultats des présidentielles 2013 connus, les comportements au niveau des services publics changèrent du tic au tac. Les véhicules au fond bleu-voiture de l’Administration disparurent comme par enchantement les jours sans travail. Les policiers et les gendarmes qui rackettaient les usagers de la route à ciel ouvert devinrent excessivement méfiants. Même si un conducteur tentait de leur donner spontanément de l’argent (une pratique courante), ils refusaient de prendre. Ils pensaient à un piège.

Au niveau de l’administration centrale, on devait juste introduire son dossier sans être obligé de graisser la patte de l’agent en face. Les fonctionnaires qui vivaient grasement

grâce aux extorsions de fonds, aux détournements et aux trafics d’influence ont baissé pavillon. Quand aux fonctionnaires honnêtes, ils ont respiré un grand coup en soupirant le plus sincère des *Al Hamdou lillah*. Eux allaient s’épanouir et vivre leur vie professionnelle et sociale en harmonie avec eux-mêmes. Que le seigneur en soit loué, pensaient ils.

Cerise sur le gâteau, on allait enfin réaliser le Kokadjè (le laver propre, la perestroïka et le glasnost maliens) jadis proposés par le candidat du Cnid FYT, Me Mountaga TALL lors des présidentielles de 1992 mais refusé par les maliens. Les populations avaient peut-être réalisé leur erreur ? Et elles auraient voulu rectifier ? En élisant IBK, ils ont commis une autre erreur, monumentale celle là.

Du sommet du rônier au fond du puits

En effet, IBK 2013 va s’avérer pire que le « bourgeois » des années 90. À son élection, le Mali est dangereusement happé par la crise qui n’a cessé d’empirer jusqu’à atteindre un tournant périlleux en janvier 2012. Les maliens ont estimé que IBK était un « Homme à poigne » et qu’il allait régler le problème du nord et les malversations financières. À cet égard, il était compréhensible qu’il débloque des fonds pour des achats militaires. Sauf que cela s’est avéré un monumentale mic mac de détournement et d’enrichissement illicite. Pour son entourage. Le scandale a atteint des dimensions sidérales. Si bien que le pays a été sanctionné par la Banque mondiale et les bailleurs de fonds. IBK a été pris la main dans le sac de façon si flagrante qu’aucune justification n’était possible. Du coup, ce fut ‘Quartier libre’ pour les fonctionnaires ‘ripoux’ (pourris) pour se vautrer dans la malversation financière et manger à quatre mains.

Et cela continue depuis. Faisant du régime IBK un des plus corrompus au monde. Cinq ans plus tard et une « réélection » caractérisée par la triche flagrante, le mal empirait. Et c’est ce que le rapport de l’OCLEI, présenté par son président Moumouni GUINDO, vient de permettre de voir.



IBK a innové en youroukou youroukou !

Le rapport 2019 est accablant pour le système « Les miens et moi seulement ». Intitulé : « Étiologie de l’enrichissement illicite dans l’administration publique au Mali », l’OCLEI nous plonge aux origines de la corruption avec par conséquent les meilleurs remèdes pour la combattre. Mais l’ex Kankéletigui, le document scientifique le montre, a porté la malversation à un sommet inégalé et inégalable de 2013 à maintenant. Où d’autres achats militaires ont livré leurs secrets : plus de 1200 milliards francs CFA sortis pour des avions cloués au sol, des armes imaginaires et des camps au front sans une goutte d’eau.

Ainsi, près de 93%, selon le rapport, des maliens estiment que le système judiciaire est inapte à endiguer l’enrichissement illicite. Cela confirme les propos de BECKER, l’ambassadeur allemand. Par ailleurs, 96,06% des personnes-cibles des enquêtes « pensent que les règles, procédures, lois et règlements au niveau de l’administration publique du Mali ne sont pas respectées ». N’est ce pas la porte ouverte au youroukou youroukou ?

Les enquêtes de l’OCLEI, organisme qui mérite d’être félicité et encouragé, nous permet de voir que celui qui a déçu a, en plus, innové en matière d’enrichissement illicite. Et c’est le morveux qui veut essayer le nez des autres ! Toutefois, s’il veut se ressaisir, le rapport de l’OCLEI est une boussole de qualité.

■ Amadou TALL

Réforme éducatif au Mali : Les choses se précisent en enseignement bilingue



Le Secrétariat d'Etat chargé de la promotion et de l'intégration de l'enseignement bilingue a organisé un forum national sur l'enseignement bilingue franco-arabe au CICB, le samedi 28 décembre 2019. Le forum était sous le haut parrainage du Président de la République Ibrahim Boubacar Keita, en présence des partenaires techniques et financiers. L'objectif du forum était de mobiliser tous les acteurs et partenaires en faveur de la promotion de l'enseignement bilingue franco-arabe.

Tenu dans la grande salle de conférence du CICB, le forum national sur l'enseignement bilingue franco-arabe a été animé durant 3 jours (du 28 au 30 décembre) par des participants, en présence des partenaires techniques. Le grand rendez-vous sur l'enseignement bilingue s'est tenu dans toute sa splendeur, sous le haut parrainage du Président de la République, Ibrahim Boubacar Keita. La rencontre avait pour thème « enseignement bilingue franco-arabe : une opportunité pour une éducation inclusive et de qualité au service du développement ». Il a été question, lors de la rencontre, de mobiliser tous les acteurs et partenaires en faveur de la promotion de l'enseignement bilingue franco-arabe. Les objectifs spécifiques visés par le forum sont, entre autres : informer les acteurs et les partenaires sur la problématique de l'enseignement bilingue (franco-arabe) et les enjeux s'y rapportant ; sensibiliser les acteurs et partenaires sur la nécessité de leur adhésion aux stratégies et mécanismes de promotion de l'enseignement bilingue franco-arabe dans une démarche participative et inclusive ; mobiliser

tous les acteurs et partenaires pour une véritable participation aux activités de l'intégration et du renforcement de l'enseignement bilingue dans le système éducatif malien. «...l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement en matière d'éducation impose donc une autre politique et en particulier la mise à contribution de toutes les structures éducatives », a expliqué le secrétaire d'Etat, M. Moussa Boubacar Bah.

Au Mali, l'introduction de l'enseignement bilingue remonte au 8ème siècle et a connu, avant la colonisation, un succès extraordinaire illustré par la célèbre université Sankoré à Tombouctou. Aussi, à travers des centaines de milliers de manuscrits anciens écrits ou traduits en langue arabe et qui ont été conservés un peu partout à travers le pays. Cet enseignement a continué à assurer sa mission de formation, après l'indépendance du Mali, à travers les medersas à Kayes, Ségou, Touba, Barouéli et Mourdiah entre autres. C'est jusqu'en 1985, que les medersas seront prises en charge par les autorités de l'éducation nationale.

A titre de précision, selon l'annuaire des statistiques du fondamental, données provisoires 2017-2018, au premier cycle, le nombre de medersas est estimé à 2346 avec un effectif d'environ 399 706 élèves dont 189 104 filles et au second cycle il est estimé à 745 medersas avec un effectif d'environ 54 777 élèves dont 22 201 filles. Pour ce qui concerne l'enseignement secondaire, on en compte 143 avec un effectif de 36 142 élèves. S'agissant des écoles coraniques, selon les résultats de l'enquête réalisée par le projet d'appui à l'éducation Bilingue de Base en 2017-2018, on dénombre 4019 écoles recensées avec un effectif de 259

640 apprenants dont 66 669 filles. A cela s'ajoute 22 000 enseignants des medersas et écoles coraniques, sans compter les promoteurs que l'enseignement bilingue franco-arabe concerne, environ 800 000 citoyens lambda, dont 47% des élèves sont des filles. « Aujourd'hui, ces deux offres éducatives jouent le véritable rôle de locomotive de l'enseignement bilingue franco-arabe au Mali avec une forte dose du français comme medium et constituent une des alternatives pour l'éducation pour tous au Mali », nous a précisé le ministre Moussa Boubacar Bah. Selon lui, l'introduction de cette dose de la langue française dans l'apprentissage des disciplines pédagogiques déjà anticipée volontairement par beaucoup de medersas et d'écoles coraniques ouvre une nouvelle perspective et un nouveau concept pour les apprenants. Elle permettra à des centaines de milliers d'apprenants des medersas et des écoles coraniques d'être plus compétitifs sur le marché de l'emploi et de jouer pleinement leur partition pour la construction de leur pays, sans complexe linguistique.

Encore faut-il le rappeler, le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la promotion et de l'intégration de l'enseignement bilingue (SEPIEB) a été créé par le décret N° 2029-0328/P-RM du mai 2019. Sa création s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la volonté politique du gouvernement pour la prise en charge de la problématique des medersas et des écoles coraniques, celles qui sont dans une dynamique de l'enseignement bilingue franco-arabe au Mali comme solutions aux difficultés auxquelles les structures sont confrontées. Le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la promotion et de l'intégration de l'enseignement bilingue, M. Moussa B. Bah, avait effectué des déplacements avec une forte délégation au nord pour une participation inclusive de tous les acteurs. Ainsi pour sa part, il a tenu à rassurer que le Secrétariat d'Etat fera tout son possible pour accompagner les résultats qui seront issus de ce forum.

■ Ibrahim Sanogo

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

Vie carcérale : Confidences d'un ancien pensionnaire de la MCA



Bamako, 03 octobre, le crépuscule cède lentement la place à la nuit. L'obscurité enveloppera bientôt la ville de Bamako. Après le quatrième appel et avant le cinquième du muezzin pour la prière à la mosquée, l'animation atteint son « pic » au grin.

Nous sommes à Magnambougou. Ce quartier est habité par un fort quota de la classe moyenne de la population de la capitale malienne, Bamako. Il a été créé au bénéfice des agents de l'Administration publique, dans les années 1980.

Tous les jours, en fin d'après-midi, les 'grins' se remplissent de générations successives, à mesure que la nuit avance. Au centre du groupe, trône le petit fourneau rempli de braises ardentes. La théière est en train de bouillir depuis plusieurs minutes. Elle est remplie d'un thé vert de première qualité, directement livrée de Chine. La boisson fétiche fidélise et fortifie la camaraderie. Le quorum est atteint au 'grin' réuni, ce petit soir de fin septembre. La coutume est respectée, depuis une dizaine d'années. Après une journée harassante de travail, la majorité des jeunes présents vident leur stress dans ces cercles d'amis.

Soudain, le débat devient houleux au sujet de l'incarcération d'un riche paysan malien. Il est accusé de malversations financières. Les

échanges entre les jeunes ont viré sur la vie dans la prison centrale de Bamako coura, où serait interné le célèbre cultivateur. La discussion est vive entre deux clans. Les avis divergent sur la culpabilité ou l'innocence du prévenu, mis sous mandat de dépôt. Le premier groupe salue l'avènement d'une ère nouvelle où la justice est décidée de prendre les taureaux (du paysan) par les cornes. Le deuxième groupe s'oppose à l'embastillement du puissant leader syndical paysan, en arguant d'un règlement de compte purement politique. Entre les deux, une poignée de légalistes fait confiance au Procureur de la République fraîchement arrivé à la tête du Pôle économique. Légèrement en retrait, un habitué du groupe de retrouvailles attirera l'attention sur lui. Il s'agitait d'impatience pour capter l'attention de ses camarades de 'grin'. Au détour de cette causerie amicale, au 'grin' sur l'incarcération de l'influent responsable du monde paysan, notre ancien détenu veut livrer, généreusement, les souvenirs de son séjour à la Maison d'arrêt de Bamako Coura. Il veut raconter son séjour carcéral dans la vieille bâtisse en pierres nues de Bamako Coura, qu'il appelle, avec une étonnante nostalgie, « le Lycée ». Pour la petite histoire, il avait été envoyé là, après s'être rendu coupable d'abus de confiance, de faux et usage de faux.

TOUT UN UNIVERS !

Les premiers verres du thé chinois sont déjà servis. La mousse occupe la moitié du récipient que le jeune Lassi sert aux membres du 'grin'. En servant l'infusion, il respecte la hiérarchie des âges. La dernière fois qu'il n'a pas respecté ce protocole établi, il a écopé d'une amende de quelques bouteilles de boisson sucrée, malgré cette période de vaches maigres. L'ancien prisonnier avala d'un trait son thé. Il prit la parole qu'il garda, durant près d'une heure. La prison est un sujet tabou. Surtout quand il s'agit de relater une expérience personnelle. Mais l'ancien pensionnaire de Bamako Coura n'en a cure. « Après la prison, il n'y a plus rien à craindre », aime-t-il professer. « La prison, c'est tout un monde. Un système à part », déclare, d'une ferme opinion, l'orateur qui a séjourné trois mois au centre pénitencier de Bamako coura. Son récit de la journée type à la maison d'arrêt étonne l'assistance. Il soutient que cette prison est un centre d'affaires. Seul l'appel de présence de 6 heures du matin est pour tous. Pour le reste, les pensionnaires sont traités à la tête du client. « Plus tu es aisé et large, mieux tu es traité », dénonce l'orateur. A Bamako Coura, « tu as trois à quatre niveaux : le premier est réservé aux fonctionnaires de l'Etat en conflit avec la loi, le deuxième accueille les opérateurs privés nantis, le troisième loge les personnes âgées et le dernier regroupe les autres », explique-t-il. L'ex-prisonnier enchaîne avec les détails. « Chez les fonctionnaires, c'est le grand débat tous les soirs, après les journaux télévisés de l'ORTM. Les sujets politiques sont décortiqués. Et quand le soleil se lève, les jeux de cartes occupent les journées des pensionnaires privés de liberté. Ils ont le droit de déambuler dans la cour. Ils reçoivent les visites et même des services spéciaux », raconte l'homme qui subjugué son auditoire.

« Services spéciaux ? », intervient brusquement Madou, curieux d'en savoir plus. « Oui », soupire le 'conférencier'. Il révèle que plus le détenu fait preuve de largesses, plus des services lui sont rendus par des codétenus et des gardiens de prison. Il ajoute, au grand étonnement de son vis-à-vis, que certains « gros calibres » passent la nuit dans leur famille et regagnent la prison à l'aube. « Je connais un prisonnier qui a eu des gosses pendant les 6

ans de sa détention », enchaîne-t-il, avant de se servir généreusement dans le gros tas d'arachides grillées posé à même le sol dans un papier.

ECHANGE DE BONS PROCÉDES

Il poursuit, passionnément, son récit en relatant des faits dont il a été témoin dans la seconde zone réservée aux opérateurs privés nantis. Ils jouissent presque des mêmes commodités que les fonctionnaires : lits en béton, télévision, des affaires personnelles tolérées et, très souvent, des téléphones portables acquis, après des échanges de bons procédés, avec l'administration pénitentiaire. Comme les premiers, ils bénéficient de quelques souplesses. Ils continuent à faire prospérer leurs affaires. Les hauts murs de la maison correctionnelle ne les handicapent en rien. Les visiteurs du soir viennent rendre compte au patron des activités de la journée. Ils sont reçus dans les meilleures conditions de travail possible, semble-t-il.

Quid de la loge des personnes âgées ? Ils ont droit au respect dû à leur statut. Ils jouissent de la télévision, la possibilité de déambuler et de jouer à la carte ou, encore, de lire les journaux, comme l'Essor livrés tous les matins. A ce niveau, les clameurs ne manquent pas. Les sages se battent souvent pour tenir en main la télécommande. Certains imposent ainsi leurs émissions ou compétitions de football. Le prétexte est que tous cotisent pour payer l'abonnement.

Les prévenus lambda sont aussi présents. Ils sont très nombreux à avoir le sentiment d'être oubliés par le juge. Attendant leur procès, ils rasant les murs du centre pénitencier sans pouvoir se faire entendre. Ils constituent la troisième catégorie des pensionnaires. Ils ont droit au strict minimum. Les maladies dermatologiques y règnent en roi incontesté des pathologies en milieu carcéral. Les prisonniers déambulent dans un périmètre respecté par tous. Ces démunis, avec une énergie à revendre, proposent volontiers leurs services aux trois premières catégories de prisonniers. Ils font le linge. Ils facilitent les rencontres. Ils assurent l'intendance des dignitaires internés. A ce niveau du récit, l'ancien prisonnier, membre fondateur du 'grin', marque une pause d'une minute. Il reprend sa narration par le cas d'un banquier placé en détention, suite à des

malversations financières avérées. Etant en prison, cet homme épargne les entrées d'argent des prisonniers contre, naturellement, une commission. C'est dire que ce banquier des extrêmes ne chôme pas !

Égrenant les dernières cacahuètes, l'ancien prisonnier révèle une autre facette de la grande prison. « C'est fou. Les détenus sont renseignés sur tout ce qui se passe dans le pays, surtout le milieu judiciaire », dit-il. Il raconte l'histoire d'un baron des finances dont l'arrivée avait fait le tour des cellules avant que son avocat ne l'apprenne. « Étonnant non ? » s'interroge-t-il.

COMME ABEILLES EN COLONIE

L'ex-détenu ne s'est toujours pas remis de l'ingéniosité débordante dont certains détenus ont fait preuve. Il cite les bracelets en bronze et les bagues d'alliance du même métal fabriqués avec les pièces de 25 FCFA et 10 FCFA. Ces objets d'art sont écoulés au cours d'expositions permanentes installées dans la cour de la maison d'arrêt. La paire de bagues est cédée à 5000 FCFA. « Et ça marche », insiste-t-il. Comme si l'on doutait de ses propos. De la dizaine de membres fidèles au 'grin' à Magnambougou, il est le seul dépositaire d'autant d'expertise sur la prison. « La prison, se vit, » a-t-il rappelé, un brin nostalgique de son séjour carcéral.

Il voulait siroter le 3ème bouillon du thé vert chinois que lui tendit le jeune Lassi. Mais il a suspendu son geste. Il déclare qu'il aura tort d'oublier les condamnés. Ils sont entassés dans l'arrière-cour. Ils sont comme des abeilles en colonie. Quelqu'un lui donna raison. Cet interlocuteur avait appris que le ministre de la Justice actuel a mis un point d'honneur à désengorger la prison centrale de Bamako Coura. Le transfert aurait même commencé, croit savoir un autre membre du 'grin'. Le dénominateur commun à toutes ces zones est la prépondérance de la petite corruption au sein de l'établissement carcéral. « Absolument tous les services sont payants », affirme l'ancien pensionnaire. Les barèmes sont connus. Ils sont codifiés. Les visites sont liées à la présentation d'une autorisation dûment délivrée par les services judiciaires. Mais on peut passer outre. L'entrée est franchie contre 500 FCFA ou 1000 FCFA, selon le cas et l'horaire de la visite.

Les jeunes détenus connaissent sur le bout des doigts les moindres coins, recoins et dédales de la prison. Ils se chargent de vous guider vers la personne que vous cherchez. Ce service coûte 500 FCFA. Même les tickets de PMU-Mali homologués à 200 FCFA sont vendus dans le « Lycée » de Bamako coura à 250 FCFA.

TROUBLANTES CONFESIONS

La nourriture expédiée par les familles arrive aux bénéficiaires contre quelques pièces de monnaie. Pour sortir la nuit, il faut mettre le paquet. Le prix sera à la hauteur du risque que prend le gardien de prison. Quitter la case des condamnés pour retrouver le relatif confort des prévenus est une demande coûteuse. Les services sont chers à mesure que les demandes deviennent exceptionnelles. « Mais tout est possible a priori », tranche l'ancien prisonnier. Le thé avalé jusqu'à la dernière mousse, l'animateur spécial du 'grin' confesse qu'il garde de bons souvenirs du monde carcéral.

Il estime que la prison forge le mental et change l'homme. En bien ou en mal. Tout dépend de l'éducation. « Après avoir purgé ma peine, j'y retourne souvent pour faire le vide. J'ai lié amitié avec les uns et les autres. Je ne suis pas dépaysé quand j'y vais en visite ». Cette troublante confession traduit un sentiment partagé par plusieurs ex-prisonniers. Ils n'ont plus peur de la maison d'arrêt. Convaincu que tout est négociable, notre narrateur soutient que le « Lycée » ne lui fait plus peur. Car, la nuit tombée, l'argent ouvre les portes du pénitencier. Sur ces mots, la conversation est interrompue par l'arrivée remarquée du seul camarade qui manquait à l'appel, Momo.

Le retardataire se renseigne sur le sujet du jour et se jette à l'eau. Il informe le groupe de la rumeur qui a fait le tour de la ville. Le patron des paysans aurait semé la joie dans le cœur et le ventre de ses codétenus. Il aurait offert deux bœufs qui ont été abattus pour relever le menu du jour. Notre colporteur de rumeur a ajouté, avec le brin d'humour, que les pensionnaires de la Maison d'arrêt auraient prié pour que le Très Haut garde leur bienfaiteur le plus longtemps possible parmi eux.

Le 'grin' en a ri jusqu'aux larmes. Sur cette boutade, les uns et les autres regagnèrent, un à un, leur domicile respectif, dans la joie et la bonne humeur.



Arrestations et enlèvements des pros-Soro : Le rapport d'Amnesty qui accable le régime d'Abidjan

Amnesty a publié ce 10 décembre 2020 son rapport sur la Côte d'Ivoire en dressant un triste constat des atteintes aux Droits des détenus pro-Soro.

- Cinq parlementaires figurent parmi les 17 personnes arrêtées
- Rigobert Soro, le frère du candidat à l'élection présidentielle Guillaume Soro, a été soumis à une disparition forcée
- Les forces de sécurité ont perquisitionné sans mandat le domicile de certaines des personnes détenues

Les autorités de Côte d'Ivoire doivent garantir le droit à un procès équitable aux membres de l'opposition et leurs proches qui ont été arrêtés ces deux dernières semaines et veiller à ce que ces personnes puissent consulter leurs avocats et bénéficier de soins médicaux, a déclaré Amnesty International le 10 janvier 2020. Rigobert Soro, policier et frère du candidat à l'élection présidentielle Guillaume Soro, est soumis à une disparition forcée depuis le 30 décembre 2019. Dahafolo Koné, assistant de l'avocat de Guillaume Soro, est détenu sans chef d'inculpation et sans possibilité de consulter un avocat depuis le 27 décembre 2019. Il recevait un traitement pour une pathologie grave et a besoin de soins médicaux.

Ils font partie des 17 personnes liées à l'opposition placées en détention à l'issue d'une vague d'arrestations menée entre le 23 et le 31 décembre 2019 à Abidjan. Treize personnes ont été inculpées de « diffusion et publication de nouvelles fausses (...), de trouble à l'ordre public ; et, d'atteinte à l'autorité de l'Etat ». Pendant qu'ils étaient en détention, les forces de sécurité ont perquisitionné le domicile de plusieurs des détenus, sans mandat. « Les autorités doivent immédiatement révéler

ce qu'il est advenu de Rigobert Soro. Elles doivent veiller à ce que les détenus puissent consulter un avocat, bénéficier de soins médicaux et recevoir la visite de leurs proches. Le fait de soumettre des personnes à une disparition forcée et d'empêcher des détenus de consulter leurs avocats constitue une grave violation des droits humains et une tentative éhontée d'intimider les voix de l'opposition », a déclaré François Patuel, chercheur sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International.





« Le moment choisi pour lancer une procédure judiciaire contre Guillaume Soro et les arrestations de ses sympathisants et proches sont suspects. Compte tenu des irrégularités des procédures, il ne serait pas surprenant que ces poursuites soient motivées par des considérations politiques. »

Rigobert Soro aurait été arrêté à l'École Nationale de Police, où il avait été convoqué, le 30 décembre, et serait en détention à la Direction de la Surveillance du Territoire (DST),

mais les autorités ont refusé de confirmer sa détention. Dahafolo Koné a été arrêté le 27 décembre et est détenu au camp de gendarmerie d'Agban.

Guillaume Soro, ancien allié du président Alasane Ouattara, est le dirigeant du parti Générations et peuples solidaires (GPS). Il avait annoncé sa candidature à l'élection présidentielle d'octobre 2020 et rentrait à Abidjan le 23 décembre lorsque le procureur a annoncé qu'un mandat d'arrêt contre lui avait été émis.

Il a été inculpé de « présomptions graves de tentative d'atteinte contre l'autorité de l'Etat et l'intégrité du territoire national ». Il est également poursuivi dans le cadre d'une autre affaire pour complicité de détournement de deniers publics, recel et blanchiment de capitaux.

Lorsque le vol de Guillaume Soro a été redirigé le 23 décembre 2019, ses sympathisants ont décidé d'organiser une conférence de presse au siège de Générations et peuples solidaires. Les forces de sécurité ont fait irruption au siège et les ont arrêtés et conduits à la DST, un centre de détention non officiel, où ils ont été interrogés en l'absence de leurs avocats. Parmi les personnes arrêtées et toujours maintenues en détention figurent cinq parlementaires et dirigeants de Générations et peuples solidaires : Alain Lobognon, Soro Kanigui, Kando Soumahoro, Yao Soumaïla et Camara Loukimane.

Les domiciles de plusieurs détenus, dont celui de Rigobert Soro, ont été perquisitionnés sans mandat par les forces de sécurité entre le 26 et le 31 décembre 2019. Le domicile d'Affoussiata Bamba Lamine, avocate et sympathisante de Guillaume Soro, a également été perquisitionné en son absence, sans qu'un mandat soit produit et alors qu'aucune poursuite n'a été engagée contre elle.



Angola : La justice s'en prend à la "princesse" dos Santos

Le parquet angolais a décidé le gel des comptes bancaires et des actifs d'Isabel dos Santos, la fille aînée de l'ex-président José Eduardo dos Santos. Elle est accusée d'avoir détourné plus d'un milliard de dollars.

"Elle n'est pas la première. Elle ne sera pas la dernière" (E.D. Ribeiro)

La justice soupçonne Isabel dos Santos, son épouse d'origine congolaise Sindika Dokolo et leur conseiller financier portugais, d'avoir détourné plus d'un milliard de dollars d'argent public.

Selon le parquet de Luanda, lorsqu'elle dirigeait la Société nationale pétrolière Sonagol entre 2016 et 2017, ils auraient tous les trois transféré d'importantes sommes en devises étrangères. Cet argent aurait bénéficié à des compagnies étrangères dont les accusés sont les bénéficiaires, toujours selon le parquet. L'époux d'Isabel dos Santos, Sindika Dokolo, réfute ces accusations.

"Une mauvaise nouvelle pour l'Etat de droit"

Bataille entre l'ancien et le nouveau régime

Depuis son arrivée au pouvoir en septembre 2017, le président Joao Lourenço a lancé une vaste opération de lutte contre la corruption. Elle a abouti au gel et au rapatriement d'une partie des fonds placés dans des paradis fiscaux par les anciens dignitaires du régime dos Santos.

"La meilleure alliée de Lourenço, c'est la société civile" (E.D. Ribeiro)

"Aujourd'hui, la justice angolaise est tout à fait différente de ce qui s'est passé du temps du père d'Isabel dos Santos. Parce qu'Isabel dos Santos n'est pas la première. Et il y en aura sûrement d'autres", soutient le journaliste Eduardo-Datcha Ribeiro. Pour ce spécialiste de l'Angola, il ne s'agit pas d'un règlement de compte.

José Eduardo dos Santos, sur la sellette ?

L'ancien président José Eduardo dos Santos qui vit hors de l'Angola depuis plusieurs mois sera-t-il la prochaine cible de cette opération mains propres ? Le consultant belge Daniel Ribant, auteur de "L'Angola de A à Z" publié chez l'Harmattan n'exclut pas une mise en

cause de l'ex-chef d'Etat en personne :

"On passe progressivement à une autre phase" (Daniel Ribant)

"Il est symptomatique de noter que dans l'ordonnance émise par le tribunal provincial de Luanda, il soit fait nommément état du président dos Santos qui est accusé d'avoir lui-même mis en place un système pour faciliter le rachat d'une société d'un joaillier suisse", précise-t-il. "Ceci montre quand même que le pouvoir se permet maintenant d'accuser directement l'ancien président de détournement. On passe progressivement à une autre phase".

Dos Santos fils, également dans le viseur

Accusé d'avoir détourné 500 millions de dollars, mais aussi de blanchiment d'argent et d'escroquerie, Jose Filomeno dos Santos, le fils de l'ex-président, a été placé en détention provisoire le 24 septembre dernier. Son procès a débuté en décembre à Luanda.

Pour rappel, Jose Eduardo dos Santos a dirigé l'Angola pendant trente-huit ans entre 1979 et 2017. Nombre de ses détracteurs l'accusent d'avoir instauré un système de prévarication qui aurait profité à ses proches.

Enfin, l'Angola est le deuxième pays producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne. Selon l'ONU, plus d'un tiers de ses 30 millions d'habitants y vivent pourtant dans une pauvreté extrême.





Conseil de Sécurité de l'ONU : Le droit de vote suspendu pour dix pays

Le droit de vote est suspendu à tout pays qui n'a pas payé sa cotisation depuis deux ans. REUTERS/Brendan McDermid
Dix pays ont perdu leur droit de vote à l'Assemblée générale des Nations unies, a annoncé vendredi le porte-parole de l'ONU. Une décision prise car ces pays ont accumulé trop d'arriérés dans leurs contributions obligatoires au budget de cette institution. Parmi les pays visés figurent notamment le Liban, le Venezuela ou encore la Centrafrique. L'ONU a décidé d'activer l'article 19 de la chartre des Nations unies. Un article qui suspend de

son droit de vote tout pays dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due pour les deux dernières années. Si la Somalie, les Comores et Sao Tomé-et-Principe avaient été épargnés l'année dernière, car des circonstances indépendantes de leur volonté les avaient empêchés de verser leur contribution, cette année, ces trois pays n'échapperont pas à la sanction. Ils rejoignent la Centrafrique, la Gambie, le Liban, le Lesotho, le Tonga, le Venezuela et le Yémen qui ont également été suspendus ce vendredi pour la 74e Assemblée générale.

Une décision que déplorent notamment les autorités libanaises qui appellent à une solution rapide, estimant que cette suspension pourrait « porter atteinte aux intérêts du Liban, à son prestige et à sa réputation ».

Selon le ministère libanais des Affaires étrangères, Beyrouth a rempli toutes « ses obligations et entamé toutes les procédures dans les délais impartis », mais il ne précise pas pourquoi les fonds n'ont pas été transférés aux Nations unies.

L'ONU fait face à une crise de financement depuis de nombreux mois, voire plusieurs années. L'institution a des difficultés chaque année pour boucler ses budgets. Trois milliards de dollars pour le fonctionnement de l'ONU et 6 milliards pour les opérations de maintien de la paix.

Coupe CAF, 4ème Journée : Le Djoliba reste deuxième derrière le Horoya



Battu à l'aller, les Rouges devaient réagir. C'est raté malgré une volonté de fer.

Au sortir de la troisième journée de la Coupe de la Confédération africaine de football, édition 2020, le Djoliba était parti en Guinée défier le Horoya Athletic Club chez lui pour faire un score. Les deux formations étaient premiers exæquo en nombre de points. Les guinéens avaient un léger avantage qui ne tenait qu'à un fil : une victoire du Djo-

liba. Les Rouges avaient toute fois concédé une légère défaite ; suffisante pour laisser le Horoya aux commandes et se contenter de la deuxième place. La quatrième journée, qui s'est jouée hier après-midi au Stade du 26 mars était donc capitale pour les pensionnaires de Heremakono. Il fallait gagner tout simplement. Pour revenir au niveau des visiteurs du jour au classement et même les surclasser en soignant le goal average.

La rencontre se présentait sous de bons auspices et l'optimisme était de mise chez le DAC. En effet, le staff technique a laissé entendre samedi que tous les voyants étaient au vert : aucun blessé, tous les joueurs en forme et surtout une grosse motivation chez les gladiateurs.

Sur le terrain hier, les joueurs du Djoliba ont fait montre d'une grosse agressivité tout au long du match pour remporter la mise (les trois points qui leur permet de passer devant le Horoya). Ils n'ont pas lésiné sur leur énergie. Ils ont peut être confondu vitesse et précipitation.

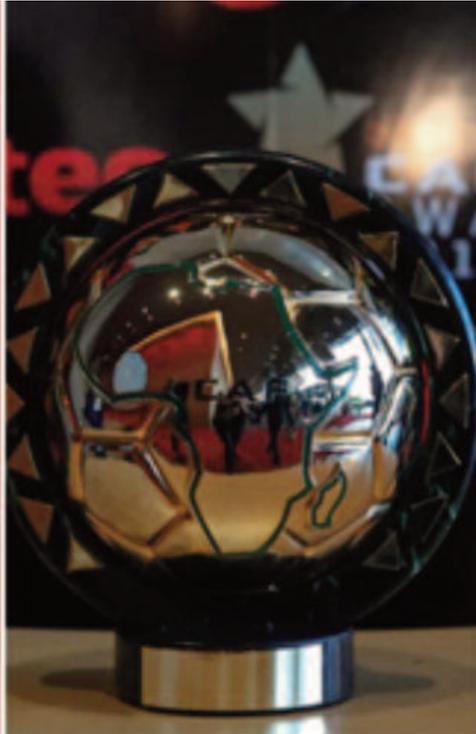
Mais de leur côté, les guinéens ont eux aussi fait preuve d'une grande combativité. Ils tenaient manifestement à garantir leur ticket une bonne fois pour toute. Le match s'est donc joué sur un rythme endiablé et haché. D'un côté comme de l'autre, on lançait le ballon pour courir derrière, se télescoper et se retrouver par terre pour se tordre de douleur.

Aucune des deux formations n'a su faire preuve de réalisme et de maîtrise pour mettre le ballon au fond des filets. Si bien qu'au terme du temps imparti, les deux équipes sont réparties dans les vestiaires en laissant les cages vierges.

Grosse déception donc à Heremakono ; qui reste en deuxième position. Tout reste à faire.

■ Amadou TALL





Football : Palmarès ballon d'or africain

1970 : Salif Kéita (Mali)
 1971 : Ibrahim Sunday (Ghana)
 1972 : Cherif Souleymane (Guinée)
 1973 : Tshimen Bwanga (Zaire, actuelle RDC)
 1974 : Paul Moulika (Congo)
 1975 : Ahmed Faras (Maroc)
 1976 : Roger Milla (Cameroun)
 1977 : Tarak Dhiab (Tunisie)
 1978 : Karim Addul Razak (Ghana)
 1979 : Thomas Nkono (Cameroun)
 1980 : Jean Manga Onguene (Cameroun)
 1981 : Lakhdar Belloumi (Algérie)
 1982 : Thomas Nkono (Cameroun)
 1983 : Mahmoud Al-Khatib (Égypte)
 1984 : Théophile Abéga (Cameroun)
 1985 : Mohamed Timouni (Maroc)
 1986 : Badou Zaki (Maroc)

1987 : Rabah Madjer (Algérie)
 1988 : Kalusha Bwalya (Zambie)
 1989 : George Weah (Libéria)
 1990 : Roger Milla (Cameroun)
 1991 : Abedi Pelé (Ghana)
 1992 : Abedi Pelé (Ghana)
 1993 : Abedi Pelé (Ghana)
 1994 : George Weah (Libéria)
 1995 : George Weah (Libéria) ballon d'or européen
 1996 : Nwankwo Kanu (Nigéria)
 1997 : Victor Ikpeba (Nigéria)
 1998 : Mustapha Hadji (Maroc)
 1999 : Nwankwo Kanu (Nigéria)
 2000 : Patrick Mboma (Cameroun)
 2001 : El Hadji Diouf (Sénégal)
 2002 : El Hadji Diouf (Sénégal)

2003 : Samuel Eto'o (Cameroun)
 2004 : Samuel Eto'o (Cameroun)
 2005 : Samuel Eto'o (Cameroun)
 2006 : Didier Drogba (Côte d'Ivoire)
 2007 : Frédéric Kanoute (Mali)
 2008 : Emmanuel Adebayor (Togo)
 2009 : Didier Drogba (Côte d'Ivoire)
 2010 : Samuel Eto'o (Cameroun)
 2011 : Yaya Touré (Côte d'Ivoire)
 2012 : Yaya Touré (Côte d'Ivoire)
 2013 : Yaya Touré (Côte d'Ivoire)
 2014 : Yaya Touré (Côte d'Ivoire)
 2015 : Pierre-Emerick Aubameyang (Gabon)
 2016 : Riyad Mahrez (Algérie)
 2017 : Mohamed Salah (Égypte)
 2018 : Mohamed Salah (Égypte)
 2019 : Sadio Mané (Sénégal)

**WESTERN
UNION**

WUSM

MONEY TRANSFER



Bélier (21 mars - 19 avril)

Les discussions avec vos collaborateurs ralentissent votre activité. Fixez des limites. Cette situation pourrait vous pénaliser. Les conditions de travail ne sont pas les meilleures. Saturne en Capricorne vous fatigue. Vos tâches sont répétitives !

Ce sont encore les coups de tête qui dominent la trésorerie. Ils sont nombreux et sur des petits articles. Les frais peuvent commencer à grimper. Il est indispensable de freiner ces dépenses répétées. Des regrets sont possibles sur un achat important.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Une nouvelle organisation dans votre activité vous demandera plus de travail que d'habitude. Vous devrez reprendre certains dossiers, vous adapter à des outils différents. Ce défi vous stimulera, car vous y verrez l'occasion de démontrer vos compétences.

Vous râlerez, car l'argent que l'on vous doit, malgré les promesses, ne sera toujours pas sur votre compte. Vous aurez beau envoyer un message de rappel, en y mettant les formes, vous n'aurez aucune réponse, ce qui vous plongera dans l'inquiétude.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous faites face à une concurrence assez rude, mais cher natif, il vous en faut plus pour vous effrayer. Cependant, méfiez-vous des coups bas ou des rumeurs que l'on colporte dans votre dos. Ne prêtez pas attention aux jaloux, parce que oui, il y en a.

Côté finances, vous devriez faire chauffer la carte de crédit aujourd'hui. Dépenses pour les enfants, frais scolaires ou dépenses pour des loisirs, il y a des sorties d'argent et vous pensez au pire. Dès ce soir, vous mettez votre nez dans vos comptes.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Dans votre travail, vous vous sentez plus posé, plus réfléchi. Saturne vous amène une maîtrise de vous-même bien appréciable. Vous ressentez de la persévérance et de la détermination, deux qualités indispensables à toute réussite professionnelle.

Des questions d'argent pourraient venir contrarier votre relation si vous êtes en couple, avec peut-être des disputes. D'une manière générale, vos finances vous procurent quelques soucis aujourd'hui. Des événements imprévus risquent d'en être la cause.



Lion (22 juillet - 23 août)

Les activités sont enrichissantes. Un projet peut être lancé. Il peut demander de communiquer. Prendre la parole dans une réunion est possible. Lancez-vous, prenez la parole. Vos idées peuvent être très intéressantes ! Votre créativité est la bienvenue.

Privilégiez les tarifs bas ou les soldes. Vous vivez au-dessus de vos moyens. Cette situation pourrait ne pas durer. Votre compte ne tarde pas à être dans le rouge. Le hasard risque de s'en mêler. Les paiements importants peuvent tomber tous à la fois.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Toutes en Capricorne, un signe ami et super bossueur, cinq planètes seront alliées à 100 %. Actif dans votre activité professionnelle, vous serez aussi connecté aux bonnes personnes. Positif, vous marquerez des points, ce qui favorisera votre avancée.

Ce serait mal vous connaître que d'imaginer que Mars vous fera oublier la prudence la plus élémentaire en matière de finances. Bien au contraire, cette planète vous motivera pour voir loin, anticiper et vous garder de dépenses inutiles et fastueuses.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Un bon relationnel c'est une valeur ajoutée à votre savoir-faire et à votre professionnalisme. Ne vous privez pas, vous avez des compétences, faites-les valoir. Ce n'est pas prétentieux de votre part cher Balance, vous avez du potentiel. Mieux vaut que vous fassiez des placements sûrs qu'oser faire des paris risqués ou perdus d'avance. D'autant plus qu'aujourd'hui, vous accueillez une bonne nouvelle, une belle rentrée d'argent vous permet de faire de nouveaux projets d'avenir.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Les relations professionnelles risquent d'être un peu perturbées, à cause du mauvais transit de votre Lune. Une incompatibilité d'humeur pourrait même se faire sentir avec certains de vos collègues, ne provoquez pas trop de discussions aujourd'hui !

Toutes ces planètes dans le signe du Capricorne vous amènent une maîtrise parfaite de vos actes, et cela dans plusieurs domaines de votre vie. Les finances en font partie, et votre détermination du moment n'a d'égale que votre clairvoyance.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Les tâches sont menées dans une atmosphère spéciale. Vous réalisez que la désorganisation est pénalisante. L'activité se déroule dans une ambiance décousue. Il y a peu de communication avec vos collègues. La fatigue peut s'accumuler avec le stress.

Vous ne songez pas spécialement à l'argent. Vous n'en manquez pas et de toute façon, vous le dépensez rapidement. Faire plaisir à vos proches est votre péché mignon ! Des articles de voyage peuvent vous plaire. Il y a peu de stress face à ces dépenses !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Saturne aura pour vous des recommandations professionnelles bien précises et vous n'aurez pas de temps à perdre dès ce début de semaine. Vous continuerez à progresser, à bétonner votre expérience, donc à bosser dur pour montrer ce que vous vaudrez.

Vos finances seront à la une avec un point précis à faire sur votre situation et les moyens dont vous disposerez. Vous examinerez vos factures, vos crédits, vos abonnements, tout devra être passé au crible et ajusté, afin de ne pas être pris au dépourvu.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Il y a de véritables enjeux professionnels, vous devrez réfléchir rapidement, mais surtout très efficacement. Cher natif, les planètes vous conseillent, pour chaque situation d'adopter le bon réflexe. Ne restez pas les bras croisés, agissez !

Lorsque vous devez payer certaines dépenses, vous pensez systématiquement à votre compte bancaire et ça vous donne quelques frissons. C'est pourquoi, prenez le temps de faire vos comptes, ça vous évitera une catastrophe. Vous êtes averti.



Poisson (19 février - 21 mars)

Votre travail est toujours bien favorisé par ce superbe stellium, qui influe sur votre personnalité. Votre persévérance et votre détermination vous aident dans votre volonté de réussite, et vous parvenez à un résultat au-delà de vos espérances !

Vous êtes dynamique aujourd'hui et vos réactions sont vives, mais toujours excellentes. Cela vous permet de rebondir rapidement concernant l'état de vos finances, qui pourraient laisser à désirer. Vous avez un peu exagéré les dépenses ces derniers temps.

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIAO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA